

CAMCA

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE (SFCR) DE CAMCA

Au 31 décembre 2023

PERSONNE A CONTACTER POUR D'EVENTUELS COMPLEMENTS D'INFORMATION :

Nom : Muriel Naud-Belouard

Fonction : Secrétaire Général - Responsable Fonction Gestion des Risques

E-mail : muriel.naud-belouard@ca-camca.fr

CAMCA Mutuelle est une entité soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Sommaire

1	SYNTHESE	3
1.1.	ACTIVITE ET RESULTATS	3
1.2.	SYSTEME DE GOUVERNANCE	3
1.3.	PROFIL DE RISQUES	4
1.4.	VALORISATION DU BILAN PRUDENTIEL	4
1.5.	GESTION DES FONDS PROPRES	4
2	ACTIVITE ET RESULTATS	5
2.1.	PERIMETRE	5
2.2.	PRESENTATION GENERALE ET ACTIVITES	6
2.3.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES	6
2.4.	PERFORMANCE ASSOCIEE AUX PORTEFEUILLES DE CONTRATS	7
2.5.	PERFORMANCE ASSOCIEE AUX ACTIVITES DE PLACEMENTS	9
2.6.	PERFORMANCE ASSOCIEE A D'AUTRES ACTIVITES	10
2.7.	AUTRES INFORMATIONS	11
3	SYSTEME DE GOUVERNANCE	12
3.1.	INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	12
3.2.	INFORMATIONS RELATIVES A LA POLITIQUE DE REMUNERATION	17
3.3.	EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	19
3.4.	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AVEC LES PARTIES LIEES	20
3.5.	SYSTEME DE GESTION DES RISQUES DONT ORSA	20
3.6.	SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	22
3.7.	FONCTION AUDIT INTERNE	22
3.8.	FONCTION ACTUARIELLE	23
3.9.	EXTERNALISATION	23
3.10.	EVALUATION ET AUTRES INFORMATIONS	24
4	PROFIL DE RISQUE	25
4.1.	INTRODUCTION	25
4.2.	RISQUE DE SOUSCRIPTION	25
4.3.	RISQUES DE MARCHE	26
4.4.	RISQUES DE CONTREPARTIE	26
4.5.	RISQUE OPERATIONNEL	27
4.6.	RISQUES CLIMATIQUES	27
4.7.	AUTRES RISQUES SIGNIFICATIFS	28
4.8.	AUTRES INFORMATIONS	28
5	VALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITE II	29
5.1.	INTRODUCTION	29
5.2.	ACTIFS	30
5.3.	PROVISIONS TECHNIQUES	31
5.4.	AUTRES PASSIFS	36
5.5.	METHODES ALTERNATIVES DE VALORISATION	36
5.6.	AUTRES INFORMATIONS	36
6	GESTION DES FONDS PROPRES	37
6.1.	FONDS PROPRES	37
6.2.	SCR ET MCR	38
6.3.	AUTRES INFORMATIONS	39
7	ANNEXES	40

1 SYNTHÈSE

En application de la Directive Solvabilité 2 et plus spécifiquement dans le cadre du Pilier 3 relatif à la diffusion d'information au public, le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de CAMCA rend compte de l'exercice écoulé sur l'année 2023.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de CAMCA Mutuelle consiste à apporter une vision d'ensemble des activités d'assurance de l'entité en environnement Solvabilité 2. Ce rapport, permet de présenter et d'apporter des explications sur l'activité et la performance de l'entité, de démontrer le caractère approprié de son système de gouvernance, d'apprécier les écarts de valorisation de son bilan entre les normes locales et les normes Solvabilité 2 et d'évaluer sa solvabilité. Ce rapport a été présenté pour validation au Conseil d'Administration du 4 avril 2024.

1.1. Activité et résultats

CAMCA Mutuelle est une compagnie d'assurance au service du groupe Crédit Agricole et de ses clients, et est active dans quatre domaines d'expertise : les risques opérationnels Groupe, les garanties financières, le parabancaire, et les assurances Immobilier et Construction.

Son chiffre d'affaires s'établit à 322,4 M€ en 2023, en progression de 16,3 M€ (soit +5,3%) par rapport à 2022.

1.2. Système de gouvernance

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de la compagnie, veille à leur mise en œuvre et assume la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Le Conseil d'Administration est en lien avec les dirigeants effectifs du Groupe CAMCA et les responsables des quatre Fonctions clés.

Ce système de gouvernance contribue à la réalisation des objectifs stratégiques de CAMCA Mutuelle et garantit une maîtrise efficace de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

Le Conseil d'Administration de CAMCA est composé des membres suivants au 31/12/2023 :

- Monsieur Luc JEANNEAU, Président de la CRCAM Atlantique Vendée et Président de CAMCA,
- Monsieur Jean-Yves REMILLET, Président de la CRCAM Champagne Bourgogne et Vice-Président de CAMCA,
- Monsieur Frédéric BARAUT, Directeur Général de la CRCAM Centre Ouest,
- Monsieur Laurent CAZELLES, Directeur Général de la CRCAM Lorraine et Membre du Comité d'Audit et des Risques de CAMCA,
- Monsieur Nicolas DENIS, Directeur Général de la CRCAM Normandie Seine et Membre du Bureau du Conseil d'Administration,
- Monsieur Benoit FAYOL, Président de la CRCAM Charente Périgord,
- Madame Christine GANDON, Présidente de la CRCAM Nord- Est et Présidente du Comité d'Audit et des Risques du Groupe CAMCA,
- Monsieur Michel GANZIN, Directeur Général de la CRCAM Ile de France,
- Madame Christine GRILLET, Présidente de la CRCAM de Franche-Comté,

- Monsieur Benoît LEDUC, Directeur Général de la CRCAM de Guadeloupe et Membre du Comité d'Audit et des Risques de CAMCA,
- Monsieur Guilhem NOUVEL-ALAUX, Responsable de la Direction des Relations avec les Caisses Régionales au sein de Crédit Agricole SA,
- Monsieur Laurent ALLOPPE-CABART, représentant les salariés de CAMCA,
- Monsieur Jean-François DUPOUY, Directeur Général Adjoint de la FNCA, invité permanent.

Le Comité de Direction du Groupe CAMCA est composé comme suit au 31/12/2023 :

- Monsieur Thierry CORNILLE, Directeur Général et Dirigeant effectif,
- Monsieur Olivier MOUTTE, Directeur Général Adjoint et Second Dirigeant effectif,
- Monsieur Valéry CAUSSARIEU, Responsable de la Direction Solvabilité et Actuariat Groupe, Responsable de la Fonction clé Actuariat,
- Monsieur Eric COSTA, Directeur de CAMCA Courtage,
- Monsieur Olivier DENEL, Directeur des Systèmes d'Information
- Madame Nathalie HUBERT, Directrice des Assurances de Biens et de Responsabilités,
- Monsieur Emeric JURANICS, Directeur Financier,
- Madame Muriel NAUD-BELOUARD, Secrétaire Générale, Responsable de la Fonction Gestion des Risques et de la Fonction Vérification de la Conformité
- Monsieur Alain SIEGRIST, Administrateur délégué (Dirigeant Agréé) de CAMCA Assurance et de CAMCA Réassurance.

1.3. Profil de risques

Les principaux risques de CAMCA Mutuelle sont les risques de souscription (risques techniques sur la garantie Globale de Banque et Responsabilités Civiles Professionnelles Banquier et Courtage) et le risque financier (risque de taux). Compte tenu de son profil de risques, la formule standard est adaptée au calcul du besoin en capital. Les risques qui ne peuvent pas être appréhendés en application de la formule standard font l'objet d'un suivi permettant, le cas échéant, d'alerter la gouvernance.

1.4. Valorisation du bilan prudentiel

Le bilan prudentiel de CAMCA est arrêté au 31 décembre 2023.

Le principe général de valorisation du bilan prudentiel est celui d'une évaluation économique des actifs et passifs.

1.5. Gestion des fonds propres

Au 31 décembre 2023, les fonds propres éligibles sont égaux aux fonds propres disponibles et s'élèvent à 748,1 millions d'euros (M€) et le besoin en capital (SCR) à 209,4 M€. A fin 2023, le ratio de solvabilité de CAMCA est de 357%.

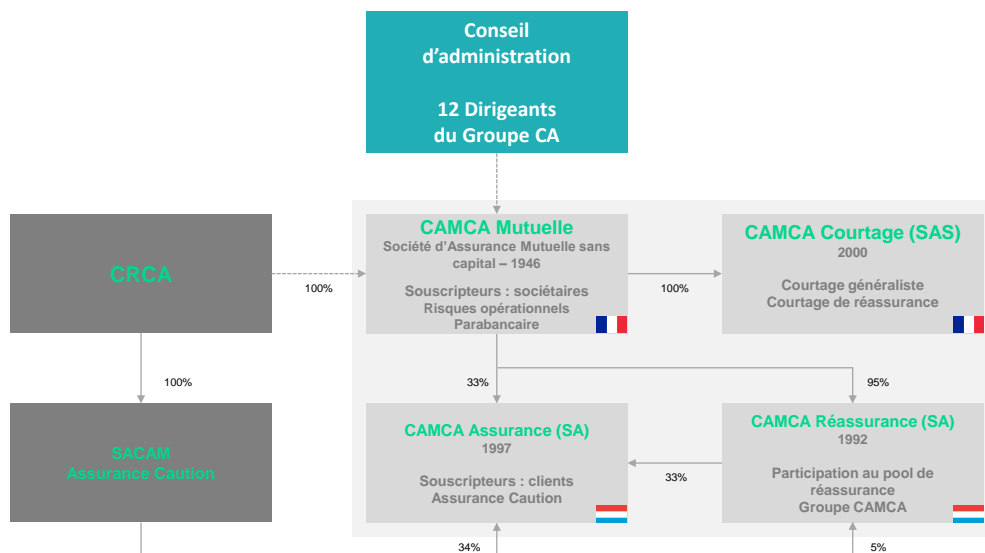
2 ACTIVITE ET RESULTATS

2.1. Périmètre

CAMCA est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables, dont le siège social se situe au 53 rue la Boétie à Paris et administrée par un Conseil d'Administration. L'Autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CAMCA est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), sis 4 Place de Budapest 75436 Paris.

CAMCA Mutuelle, détenue par des sociétaires, au service des Caisses Régionales et des entités du Groupe Crédit Agricole, dispose d'un ensemble de filiales situées en France et au Luxembourg. L'ensemble de ces structures est appelé « Groupe CAMCA » dans le présent document.

Les entités reportent à leurs Conseils d'Administration respectifs.



Légende :

CRCA : Caisses Régionales de Crédit Agricole

SACAM : Société Coopérative Auxiliaire du Crédit Agricole Mutuel

Le Groupe CAMCA fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole S.A. 12 place des Etats Unis 92127 Montrouge Cedex).

La compagnie produit des comptes en normes françaises (les modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, sont ceux définis dans le Code des assurances et à défaut ceux spécifiés dans le plan comptable général) et, pour les besoins du Groupe Crédit Agricole, des comptes selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards).

Par ailleurs, les commissaires aux comptes de CAMCA sont :

- MAZARS sis 61 rue Henri Regnault à Paris La Défense,
- Fidorg Audit sis 62 rue de la Chaussée d'Antin à Paris.

2.2. Présentation Générale et Activités

CAMCA est créée en 1946, à l'initiative des Caisses Régionales du Crédit Agricole, dans l'objectif de se prémunir contre le vol et les autres risques opérationnels. Depuis, CAMCA a progressivement étendu son champ d'intervention à l'ensemble des risques opérationnels (incendie, accidents et risques divers) auxquels sont confrontés ses sociétaires, et au parabancaire.

CAMCA Mutuelle assure les risques opérationnels propres aux Caisses Régionales et aux filiales du Groupe Crédit Agricole ainsi que les comptes et/ou les moyens de paiement des clients des Caisses Régionales, de LCL, de BforBank et de Crédit Agricole Consumer Finance.

Deux autres entités d'assurance et de réassurance de droit luxembourgeois viennent par ailleurs enrichir les offres de services délivrées aux diverses entités du Groupe Crédit Agricole :

- **CAMCA Assurance S.A.** : créée en 1997, la filiale permet d'assurer la clientèle du Groupe Crédit Agricole qui ne peut prendre le statut de sociétaire de la Mutuelle. La vocation première de l'entité est de traiter en Libre Prestation de Service (LPS) le cautionnement des prêts à l'habitat délivrés par le réseau. Avec cette offre particulière, CAMCA Assurance propose une alternative à l'hypothèque.
- **CAMCA Réassurance S.A.** : filiale créée en 1992, la compagnie de réassurance constitue un outil de gestion des risques à long terme au service de CAMCA Mutuelle et de CAMCA Assurance.

CAMCA Courtage, filiale française créée en 2000, complète le champ d'intervention des sociétés précitées tant dans les domaines de l'assurance que de la réassurance. À ce titre, elle conçoit des solutions assurantielles sur mesure pour le compte d'entreprises et de groupements, aussi bien pour certaines filiales du Groupe Crédit Agricole que pour des entités hors Groupe CA. Ainsi, elle apporte son expertise pour les assurances adossées par exemple aux activités Leasing, Énergies Renouvelables ou Immobilières exercées par le Groupe CA ; elle intervient également pour le compte de grands opérateurs dans le domaine des jeux et paris disposant de réseaux de distribution maillant l'ensemble du territoire national.

Aucune opération importante ou tout autre événement qui aurait pu avoir un impact important sur la société ne sont survenus en 2023.

CAMCA Mutuelle a continué la structuration de son développement en étoffant ses compétences humaines. La structure compte ainsi un effectif moyen sur 2023 de 109 collaborateurs.

2.3. Faits marquants de l'exercice et perspectives

CAMCA Mutuelle a poursuivi sur l'exercice 2023 le développement de ses activités (cotisations en progression de 5,3%), sur l'ensemble des activités du parabancaire, des assurances liées au cartes et aux risques opérationnels.

L'exercice se caractérise par une légère baisse de la sinistralité comptable (-1,2%) marqué par de nombreux sinistres de type incendie et aux émeutes de juin 2023 sur la branche dommages aux biens et à la sinistralité de l'activité Voyage de retour à des niveaux d'avant-crise sanitaire. Le S/P comptable atteint ainsi 23,2% contre 24,6% en 2022.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'établit à +17,6 M€ contre +26,4 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, en ligne avec les niveaux attendus lors du budget initial (2023 selon le rapport ORSA 2022) et au budget révisé (2023 selon le rapport ORSA 2023).

CAMCA Mutuelle exerce ses activités de souscription en France Métropolitaine et dans les DOM uniquement.

Composition du résultat net (en K€)	Réal 2022	Réal 2023	Rapport	Rapport
			ORSA 2022	ORSA 2023
Performance associée aux portefeuilles de contrats (résultat)	30 241	28 233	34 920	34 889
Frais généraux associés aux portefeuilles de contrats	-26 159	-30 161	-32 599	-36 344
Performance associée aux activités de placements	17 298	16 932	11 284	13 881
Frais généraux associés aux activités de placements	-82	-134	-100	-100
Performance associée à d'autres activités	10 044	5 333	7 190	7 190
Frais généraux associés aux autres activités yc participation	-430	-518	0	0
Impôt sur les sociétés	-4 560	-2 045	-1 589	-1 465
Résultat net	26 352	17 640	19 106	18 051

2.4. Performance associée aux portefeuilles de contrats

Le résultat des opérations d'assurance (résultat technique, hors frais généraux et produits financiers) de CAMCA s'établit à près de 28,2 M€ contre 30,2 M€ en 2022 et 34,9 M€ budgété (selon rapport ORSA 2023).

Résultat technique (en K€)	Réal 2022	Réal 2023	Rapport	Rapport
			ORSA 2022	ORSA 2023
Primes acquises	306 135	322 424	315 202	323 602
Charge des sinistres	-75 349	-74 916	-77 152	-69 153
Commissions	-181 082	-192 607	-188 439	-194 099
Solde des cessions en réassurance	-20 393	-26 122	-14 691	-25 461
Variation des autres provisions techniques	930	-546		
Résultat technique	30 241	28 233	34 920	34 889

Le chiffre d'affaires (primes acquises) s'établit à 322,4 M€, en progression de 16,3 M€ (soit +5,3%) par rapport à 2022 et de 7,2 M€ (soit +2,3%) par rapport au budget initial. Il se décompose par ligne d'activité comme suit :

Primes acquises (K€)	Protection du revenu	Auto-mobile	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance non-proportionnelle biens	Total
2022	40 594	8 370	174 855	17 113	1 036	63 467	700	306 135
2023	39 821	9 789	182 862	16 156	976	72 350	470	322 424
ORSA 2023	40 730	8 894	181 091	17 124	1 000	74 362	400	323 602
Var 2023/2022	-773	1 418	8 007	-957	-60	8 883	-230	16 289

- Les produits parabancaires (assurance des comptes et moyens de paiement) sont classés en « Incendie et dommages aux biens » pour les produits de type « SécuriCOMPTE » (perte et vol des moyens de paiement), en « Protection du revenu » pour les produits de type « SécuriDECOUVERT » (capital en cas de décès accidentel) et en « Pertes pécuniaires diverses » pour les produits de type « SécuriWEB » (garantie des achats en ligne),
- Les assurances de cartes (pertes de bagages, annulation de voyage, accidents de ski, etc.) sont classées principalement en « Pertes pécuniaires diverses »,
- Les assurances des risques opérationnels des Caisses Régionales sont classées dans les lignes d'activité suivantes : Automobile, Incendie et dommages aux biens, Responsabilité civile, Crédit et cautionnement. Le produit « Globale de banque » est réparti entre « Incendie et dommages aux biens » (vol, attaques des distributeurs, etc.) et « Pertes pécuniaires diverses » (détournement, escroquerie, etc.),
- La progression du chiffre d'affaires entre 2022 et 2023 s'observe sur l'ensemble des activités, notamment du parabancaire, des assurances des cartes et des risques opérationnels.

La charge de sinistres s'établit à environ 74,9 M€ contre 75,3 M€ en 2022. Elle est composée d'une charge de survenance 2023 de 115,3 M€, en hausse de 16,2 M€ par rapport à 2022, ainsi que d'un boni de liquidation sur exercices antérieurs de 40,3 M€, nettement supérieur à 2022 du fait notamment de 3 boni significatifs enregistrés sur la branche Responsabilité Civile représentant 15,8 M€.

Le ratio sinistre à primes (S/P) relatif à l'exercice de survenance 2023 s'établit ainsi à 35,9% contre 32,0% en 2022. La charge de sinistres par ligne d'activité s'établit comme suit :

Charge des sinistres (K€)	Protection du revenu	Auto-mobile	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance non-proportionnelle biens	Total
2022	3 011	6 661	32 263	10 430	209	18 632	4 144	75 349
2023	995	14 065	40 835	-9 792	27	28 461	325	74 916
ORSA 2023	3 337	9 696	20 759	-2 463	0	37 924	-100	69 153
Var 2023/2022	-2 016	7 405	8 572	-20 222	-182	9 829	-3 819	-434

- Les variations de la charge de sinistres par ligne d'activité, entre 2022 et 2023, proviennent essentiellement de nombreux sinistres de type incendie et des émeutes de juin 2023. L'activité cartes connaît aussi une forte augmentation de la sinistralité par rapport à 2022 (+39%) encore marquée par la sortie de crise sanitaire ;
- La charge de sinistre négative sur la l'activité Responsabilité civile s'explique principalement par des boni significatifs enregistrés en 2023 sur trois dossiers majeurs ;
- Toutes branches confondues, la fréquence des ouvertures de dossiers de sinistres connaît une hausse en 2023, principalement sur les assurances voyages liées aux cartes. Au total, 102 500 dossiers ont été ouverts cette année, contre 86 200 dossiers en 2022. A elle seule, l'activité cartes représente 66 300 dossiers ouverts en 2023, contre 50 300 dossiers en 2022, soit une augmentation de 32 %.

Le total des commissions et des participations bénéficiaires atteint 192,6 M€.

Le résultat des cessions en réassurance s'établit à 26,1 M€ en faveur des réassureurs contre 20,4 M€ en 2022, soit une augmentation de 5,7 M€ qui s'explique principalement par les dégagements de boni sur des sinistres majeurs (branche RC) fortement cédés aux réassureurs.

Au final, les variations du résultat technique net de cessions en réassurance par ligne d'activité entre 2022 et 2023 sont les suivantes :

Résultat technique (K€)	Protection du revenu	Auto-mobile	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance non-proportionnelle biens	Total
2022	3 952	678	4 682	3 557	597	18 384	-1 609	30 241
2023	4 680	-2 239	1 631	4 415	703	18 393	650	28 233
ORSA 2023	6 407	-439	13 796	6 239	729	7 784	372	34 889
Var 2023/2022	728	-2 917	-3 051	858	106	9	2 259	-2 008

2.5. Performance associée aux activités de placements

Le portefeuille de placements est composé principalement d'obligations. Hormis les titres de participations dans CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance et CAMCA Courtage, il n'est détenu aucun portefeuille

action. Enfin, CAMCA compte un portefeuille immobilier constitué principalement de deux immeubles haussmanniens dans le quartier central des affaires parisien et de parts dans deux SCI.

Encours des placements (valeur nette comptable, en K€)	Réel 2022	Réel 2023
Titres de participation	60 173	60 173
Obligations d'Etat	4 905	4 905
Autres obligations	148 288	180 018
Placements immobiliers	43 165	43 165
OPCVM monétaires	9 457	39 520
Autres placements	0	0
Total	265 988	327 781

Le résultat des placements atteint environ +17,0 M€ (contre +17,3 M€ en 2022), compte-tenu d'une baisse des dividendes reçus des participations, compensée en partie par la hausse du rendement des obligations en portefeuille (passant de 1,3% à 1,7%).

Au 31 décembre 2023, le stock de plus-values latentes s'élève à 25,1 M€, soit une hausse de 24,2 % (+ 4,9 M€) par rapport au 31 décembre 2022 liée aux portefeuilles de valeurs mobilières (+8,1 M€) et à la révision de valorisation de parts des SCI (-3,3 M€). Le stock des moins-values latentes obligataires s'élève à 7,4 M€ à fin 2023 contre 15,5 M€ en 2022 soit une diminution de 52 % (- 8,1 M€).

Composition du résultat des placements (en K€)	Réel 2022	Réel 2023	<i>Rapport</i>	<i>Rapport</i>
			<i>ORSA 2022</i>	<i>ORSA 2023</i>
			ORSA 2023	ORSA 2023
Dividendes	13 485	10 057	8 800	10 057
Revenus obligataires	1 859	2 950	1 890	2 930
Plus et moins-values de cession obligataires	0	0	0	0
Revenus des placements immobiliers	2 029	856	894	894
Autres revenus et charges des placements	-75	3 069	-300	0
Résultat des placements	17 298	16 932	11 284	13 881

2.6. Performance associée à d'autres activités

Les frais généraux associés aux portefeuilles de contrats s'établissent à 30,2 M€ contre 26,2 M€ en 2022, soit une hausse de 4 M€ sur 2023, du fait notamment des frais de personnel (hausse des effectifs et augmentations salariales), et du recours à de la prestation externe en assistance aussi bien aux fonctions supports qu'aux équipes informatiques. Au global, l'ensemble des frais généraux, y compris participation, s'élève à 30,8 M€ contre 26,7 M€ en 2022. Le ratio frais généraux ramené aux cotisations acquises progresse ainsi légèrement (7,9% contre 7,1% en 2022).

La performance associée à d'autres activités, principalement composée d'éléments exceptionnels s'établit à 5,3 M€, le résultat avant impôts s'établit à 19,7 M€ (30,9M€ en 2022). La charge d'impôt s'élève à près 2 M€ (contre 4,6 M€ en 2022). Le résultat net après impôts de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'établit ainsi à 17,6 M€ contre 26,4 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Aucun profit ou perte n'a été comptabilisé directement en fonds propres.

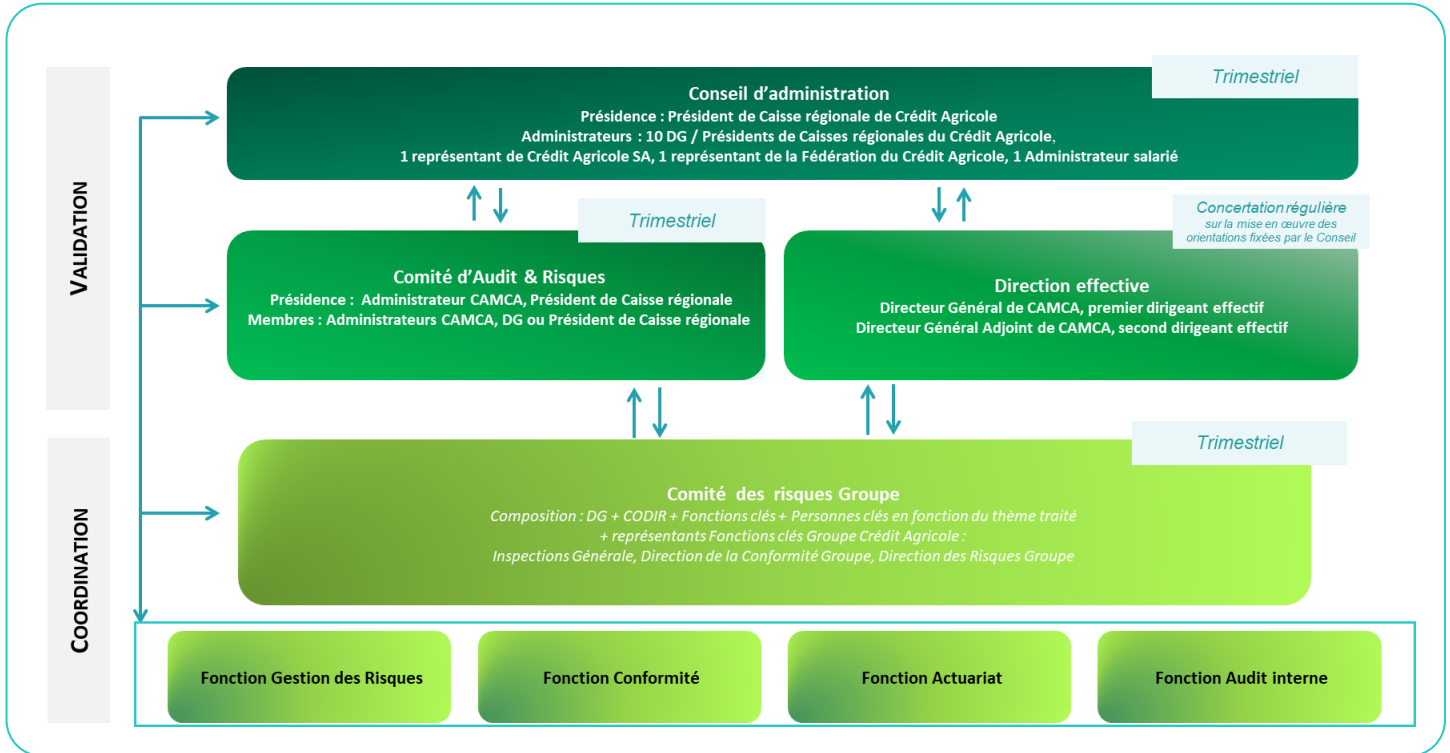
2.7. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

3 SYSTEME DE GOUVERNANCE

3.1. Informations générales sur le système de gouvernance

La gouvernance peut se résumer par le graphique suivant :



3.1.1. Organisation générale du système de gouvernance

CAMCA Mutuelle a mis en place un système de gouvernance adapté à son activité et à sa structure. Il contribue à la réalisation de ses objectifs stratégiques et garantit une gestion saine et prudente de ses risques.

La gouvernance du Groupe CAMCA implique plusieurs acteurs :

- Les Administrateurs composant le Conseil d'Administration : ils représentent les sociétaires et actionnaires et valident les objectifs stratégiques en termes de risques et de rentabilité,
- La Direction générale : elle définit les politiques de risques pour atteindre les objectifs stratégiques validés par le Conseil d'Administration.

Ce système de gouvernance est organisé en trois niveaux et s'inscrit dans le cadre plus large de la gouvernance du Groupe CAMCA.

Niveau 3 : organes d'administration

Le Conseil d'Administration est chargé de superviser la gestion des risques et les rôles et responsabilités qui en découlent.

Le Conseil d'Administration de CAMCA se compose actuellement de 12 administrateurs occupant des fonctions de Directeur général ou de Président au sein des Caisses Régionales, un administrateur représentant

les salariés, et le Directeur des Relations avec les Caisses Régionales de Crédit Agricole SA (CAsa), ainsi qu'un représentant de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) en qualité d'invité permanent.

Le Conseil d'Administration a constitué un bureau composé du Président du Conseil d'Administration, du Vice-Président et de 2 Directeurs Généraux de Caisses Régionales dont le rôle est d'orienter les travaux du Conseil d'Administration.

Les fonctions du Président du Conseil d'Administration sont dissociées de celles exercées par le Directeur général non administrateur qui, notamment, représente la société dans ses rapports avec les tiers. Ce principe est appliqué dans toutes les entités.

Le Conseil d'Administration de CAMCA est régulièrement informé de la marche de la société, de sa situation financière et du niveau de maîtrise de ses risques. Il valide, chaque année, les politiques risques applicables aux activités.

Le Conseil d'Administration se réunit à minima à 4 reprises pour CAMCA. Le bureau de CAMCA se réunit également chaque trimestre. Les règles de fonctionnement des conseils sont décrites dans les statuts.

Niveau 2 : le Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA

Il est institué transversalement pour l'ensemble des entités du groupe CAMCA et il comprend au moins trois personnes désignées par le Conseil d'Administration parmi ses membres. Les membres du Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA occupent des fonctions de Président ou Directeur général au sein des Caisses Régionales. Par conséquent, ils disposent de toutes les compétences nécessaires en matière comptable, financière et de gestion des risques. Ce Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA se réunit quatre fois par an ou plus en cas de besoin. Le Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA invite les personnes de son choix (en interne ou en externe) pour mener à bien ses travaux.

Le comité rend compte de ses travaux lors du Conseil d'Administration de CAMCA. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des politiques risques validés par le Conseil d'Administration.

Niveau 1 : comités métiers et opérationnels

■ **Comité de Direction**

Le comité est constitué du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Directeur des Assurances de Biens et Responsabilités (ABR), du Directeur Financier, du Directeur des Systèmes d'information, du Directeur de CAMCA Courtage, de l'Administrateur délégué (Dirigeant Agréé) des entités Luxembourgeoises, du Responsable de la Direction Solvabilité et Actuariat et du Secrétaire Général, Responsable des Fonctions Gestion des Risques et Vérification de la Conformité.

Il se réunit en moyenne une fois par semaine afin de mettre en œuvre la stratégie de la compagnie, suivre les performances et les résultats et ajuster, si nécessaire, les politiques Risques.

■ **Comité des Risques Groupe CAMCA**

Le comité est constitué du Directeur général, des Fonctions clés du Groupe CAMCA et des représentants des fonctions de contrôle du Groupe CA (Direction de la Conformité, Inspection Générale et Direction des Risques du Groupe CA). Il peut être élargi à toute personne clé en fonction des thèmes traités. Afin de s'assurer de la correcte coordination et transversalité entre les métiers et entités, les membres du Comité de Direction sont également invités afin de challenger les hypothèses de suivi des risques. Il se réunit trimestriellement.

■ Comité financier

Le comité est constitué du Directeur Général, du Directeur financier de CAMCA, de l'Administrateur délégué des entités luxembourgeoises, du Responsable de la Direction Solvabilité et Actuariat, du Secrétaire Général Responsable des Fonctions Gestion des Risques et Vérification de la Conformité et du chargé de relations avec les Caisses Régionales et les entités CAMCA chez Amundi Paris, du gérant (obligataire) chez Amundi Paris (société de gestion du Groupe Crédit Agricole).

Le comité est chargé de suivre la performance et le comportement du portefeuille investi et aussi d'évaluer, en fonction des conditions de marché, des opportunités d'investissement pour le trimestre à venir.

Le Comité financier se réunit *a minima* 3 fois par an et rapporte sur l'application de la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration.

3.1.2. Informations générales sur les Fonctions clés

L'attribution des Fonctions clés est effectuée par le Directeur Général sur la base des exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité détaillées dans la Section 3.3.

Les Fonctions Gestion des Risques et Vérification de la Conformité sont portées par le Secrétaire Général du Groupe CAMCA. La Fonction Actuarielle est assurée par le Responsable de la Direction Solvabilité et Actuariat du Groupe CAMCA. La Fonction Audit Interne est exercée par le Responsable de l'Audit Interne.

La Fonction Gestion des Risques et Contrôles

Les principes d'organisation et de fonctionnement du dispositif de contrôle des risques de CAMCA ont été établis à partir des normes internes du Groupe Crédit Agricole. Ils ont été adaptés et complétés afin d'y intégrer les risques inhérents au métier de l'assurance et les exigences découlant de la directive Solvabilité 2.

■ Rôles et responsabilités de la fonction

La Fonction Gestion des Risques du Groupe CAMCA vise à répondre aux enjeux suivants : disposer d'une stratégie des risques en lien avec le cadre d'appétit pour le risque validé par le Conseil d'Administration, mettre en place et animer un système de maîtrise des risques (détection, mesure, dispositif d'alerte, contrôle, déclaration des risques et suivi des plans d'actions), répondre aux besoins de pilotage et de communication, rendre compte à la gouvernance de l'exposition aux risques, de son évolution et des éléments de maîtrise.

■ Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

Le Secrétaire Général incarne la Fonction Gestion des Risques de CAMCA au sens de l'article n° 44 de la directive Solvabilité 2. Il est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général.

Il contribue au système de gestion des risques de l'entité pour la qualité de la gouvernance et des processus de gestion et la qualité du contrôle des risques. Il élabore et met en œuvre un système de contrôle interne adapté. Dans le cadre de ses missions, la Fonction Gestion des Risques de CAMCA s'appuie sur la contribution des autres Fonctions clés, notamment la Fonction Actuarielle sur les risques techniques, et l'analyse de l'ORSA. A cet égard, le Comité des Risques Groupe de CAMCA est l'instance de coordination des quatre Fonctions clés.

La Fonction Actuarielle

■ Rôles et responsabilités de la fonction

Le responsable de la Fonction clé Actuarielle au sens de l'article n° 48 de la directive Solvabilité 2, contribue au système de gestion des risques de l'entité pour la quantification des risques.

■ Les principales missions de la Fonction Actuarielle sont :

- Emettre un avis sur le calcul des Provisions Techniques :
 - Coordonner le calcul des provisions techniques ;
 - Vérifier le caractère approprié des méthodes et hypothèses appliquées au portefeuille de CAMCA Mutuelle pour le calcul des provisions techniques ;
 - Vérifier la qualité des données disponibles utilisées ;
 - Comparer les Best Estimate aux données tirées de l'expérience ;
 - Analyser la fiabilité et l'adéquation du calcul et les sources de données.
- Emettre un avis sur la politique de souscription :
 - La suffisance des primes à acquérir pour couvrir les sinistres et dépenses à venir, compte tenu notamment des risques sous-jacents (y compris les risques de souscription) ;
 - Les effets de l'inflation, du risque juridique, des risques en matière de durabilité, de l'évolution de la composition du portefeuille de l'entreprise ;
 - La tendance progressive d'un portefeuille de contrats d'assurance à attirer ou à retenir des assurés présentant un profil de risque comparativement plus élevé (anti-sélection).
- Emettre un avis sur les dispositions prises en matière de réassurance :
 - Adéquation avec le profil de risque et politique de souscription de l'entreprise ;
 - Qualité des réassureurs ;
 - Couverture qu'elle peut attendre dans le cadre de scénarios de crise ;
 - Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance.
- Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital.

La Fonction Vérification de la Conformité

Les principes d'organisation de la Fonction Vérification de la Conformité de CAMCA s'inscrivent dans ceux de la ligne métier Conformité du Groupe Crédit Agricole S.A. et les exigences découlant de Solvabilité 2.

■ Rôles et responsabilités de la fonction

La Fonction Vérification de la Conformité de CAMCA vise à répondre aux enjeux suivants :

- Prémunir l'entité contre les risques de non-conformité aux lois et aux règlements applicables à ses activités incluant également les domaines relevant de la conformité tels que définis par la ligne métier du groupe Crédit Agricole S.A.,
- Déployer des dispositifs concourant à la maîtrise des risques de non-conformité et assurer la communication associée à des missions auprès de la gouvernance.

■ Organisation de la Fonction Vérification de la Conformité

La Fonction clé de Vérification de la Conformité est assurée par le Secrétaire Général.

Pour exercer sa vigilance sur le respect de la réglementation, la Fonction Vérification de la Conformité est informé par les responsables opérationnels des projets et situations nécessitant de mettre en œuvre des dispositifs pour pouvoir respecter la réglementation.

La Fonction Audit Interne

La Fonction Audit Interne est placée sous la responsabilité du Responsable d'Audit Interne de CAMCA. Elle intervient sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne (qui comprend CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance ainsi que les externalisations d'activités ou fonctions importantes ou critiques du Groupe CAMCA). Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la Fonction Audit Interne s'appuie sur les Fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

■ Rôles et responsabilités de la fonction

Les missions de l'Audit interne ont pour objet de s'assurer :

- De la correcte mesure et maîtrise des risques liés à l'exercice des activités de CAMCA,
- De l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques et de contrôle,
- De la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées,
- D'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement général de l'organisation.

Elles permettent de fournir une opinion professionnelle et indépendante sur le fonctionnement et le contrôle interne des entités du Groupe CAMCA :

- Au Directeur Général et aux Directeurs de chaque filiale,
- Aux Conseils d'Administration et organes délibérants des entités auditées,
- À l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole SA.

■ Organisation de la Fonction Audit interne

La responsabilité de la Fonction Clé Audit Interne est assurée par le Responsable de l'Audit interne de CAMCA. Les modalités de nomination, rémunération, évaluation de performance et révocation garantissant l'indépendance du Responsable de la fonction d'audit interne sont encadrées par la charte d'audit interne des entités CAMCA (Cf. Infra) et la norme interne du Groupe Crédit Agricole intitulée « Processus de désignation, d'évaluation et de révocation des responsables de fonctions de contrôle ».

L'indépendance et l'efficacité de la Fonction Audit Interne sont garanties par :

- L'absence d'implication dans la gestion opérationnelle de l'entreprise du responsable d'Audit Interne, renforcée le rattachement hiérarchique à la Direction Générale ainsi que par un rattachement fonctionnel à la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe Crédit Agricole,
- La mise à disposition de moyens nécessaires à la réalisation de la mission : le responsable de l'Audit interne doit répondre aux exigences de compétences et d'honorabilité (« Fit and Proper ») de la Directive Solvabilité 2.

Afin de couvrir l'intégralité de son périmètre de contrôle interne, la Fonction Audit Interne de CAMCA a opté pour un cycle d'audit de quatre ans. Le plan d'audit est élaboré à partir d'une cartographie des risques

auditables qui comprend l'ensemble des activités de CAMCA Mutuelle et son système de gouvernance. Il prend également en compte l'évolution attendue des activités. Le plan d'audit est proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des activités de CAMCA Mutuelle. La mise en œuvre du plan d'audit pluriannuel vise une revue complète des activités sur une durée maximale de 4 ans (la fréquence de d'audit pouvant être plus courte pour certains risques). Elaboré en début de cycle pluri-annuel, le plan d'audit peut faire l'objet d'ajustements documentés et validés en Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA puis approuvés par le Conseil d'Administration, en cours d'année ou durant les années suivantes. Des missions spéciales peuvent également être conduites afin de répondre à une demande ponctuelle de la Direction Générale de CAMCA ou du Régulateur. La mise en œuvre du plan d'audit (conclusions des missions, recommandations émises, état d'avancement des plans d'actions correctifs) fait l'objet de reportings aux instances de gouvernance du Groupe CAMCA a minima deux fois par an (Comité des Risques Groupe CAMCA, Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA, Conseils d'Administration des entités juridiques).

Pour chacune des recommandations formulées à l'issue des missions d'audit, un dispositif de suivi est mis en place afin de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées selon un calendrier défini en fonction de leur niveau de priorité.

Les activités de la Fonction Audit Interne sont exercées conformément à la politique et à la charte d'Audit Interne de CAMCA. Ces documents sont révisés chaque année et présentés pour approbation au Conseil d'Administration des entités CAMCA. Les principes édictés au sein de la politique et de la charte d'Audit Interne de CAMCA sont en cohérence avec les standards établis par la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe Crédit Agricole.

3.1.3. Changements importants du système de gouvernance survenus au cours de la période de référence

Une évolution au sein de la gouvernance a été opérée :

■ Ratification/renouvellement de mandats au cours de l'exercice 2023 :

Concernant le Conseil d'Administration :

- Nomination de Monsieur Michel GANZIN en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Gérald GREGOIRE, Directeur Général de la CRCAM Alsace Vosges, le 27/09/2023.

3.2. Informations relatives à la politique de rémunération

3.2.1. Gouvernance de la politique de rémunération du personnel

La politique de rémunération de CAMCA est proposée par le Directeur Général Adjoint, dans le cadre de ses responsabilités de Directeur des Ressources Humaines (DRH), au Directeur Général, en cohérence avec les principes établis par le Groupe Crédit Agricole.

Le niveau de rémunération de chaque salarié à l'embauche est déterminé conjointement par le management et le Responsable des ressources humaines en fonction des salaires du marché pour le poste occupé, des grilles de rémunération interne, de l'expérience individuelle et des compétences (y compris les diplômes et formations). La complexité de l'activité confiée ainsi que la gestion des risques liés sont également pris en compte dans le profil, notamment pour les Fonctions et personnes clés.

Une revue formelle annuelle des rémunérations et des compétences est conduite par le Comité de Direction pour chaque salarié, ce dispositif tient lieu aussi de Comité de gestion des carrières et de rémunération. Les

salaires peuvent être ajustés en fonction des conditions locales du marché, de l'augmentation individuelle des compétences et/ou de l'élargissement du périmètre de responsabilité.

La rémunération des membres du Comité de Direction relevant de la convention collective des sociétés d'assurances est validée par le Directeur Général Adjoint et le Directeur Général qui s'assurent qu'elle est conforme à la politique risque. Quant à la rémunération des Cadres de Direction relevant de la Convention Collective Nationale des Cadres de Direction de Caisse Régionale du Crédit Agricole (CCN CD CRCA), elle fait l'objet d'une information pour les Directeurs concernés et d'un avis pour le Directeur Général auprès de la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de Direction.

3.2.2. Principales caractéristiques de la politique de rémunération

La rémunération des collaborateurs s'appuie majoritairement sur des éléments fixes (politique de rémunération standard).

Chaque année en fonction des contraintes internes, des éléments de marché externes et des accords signés par la FNCA, un budget alloué aux augmentations générales et individuelles est négocié avec les partenaires sociaux, à défaut, la Direction met en place des mesures unilatérales.

Les résultats de ces négociations sont ensuite présentés à l'ensemble du Comité de Direction avant information des collaborateurs.

La politique de rémunération est intégrée dans un dispositif global d'appréciation des collaborateurs.

Un dispositif de rémunération variable (intéressement) vient compléter le dispositif de rémunération fixe des collaborateurs de CAMCA : cette rémunération variable est définie contractuellement avec un montant plafond. Ces primes variables sont sans lien avec le développement du chiffre d'affaires.

Pour les Cadres de Direction relevant de la CCN CD CRCA, la rémunération variable est encadrée par rapport à cette dernière.

3.2.3. Informations relatives aux rémunérations des membres de l'organe exécutif et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

Le périmètre concerne les personnes qui ont une position pour exercer une influence sur la gestion des risques CAMCA.

■ Rémunération du Conseil d'Administration

Les administrateurs de CAMCA ne perçoivent aucune rémunération.

■ Rémunération du Directeur Général

Les évolutions du salaire fixe et la fixation du variable annuel sont soumises par le Directeur Général Adjoint au Président du Conseil d'Administration. Ce dernier les propose aux administrateurs membres du Bureau du Conseil d'Administration et l'information est remontée pour avis à la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de Direction.

■ Rémunération des Fonctions clés

La rémunération des Fonctions clés est incluse dans la politique de rémunération standard et à ce titre ne comporte pas de part variable.

■ Rémunération des membres du Comité de Direction, personnes clés

Ces rémunérations comportent des variables sans lien exclusif avec le développement du chiffre d'affaires et à ce titre ne donne pas lieu à une information spécifique.

3.2.4. Transparence et contrôle de la politique de rémunération

L'objectif de maîtrise des risques est suivi grâce à 3 dispositifs :

- Le Secrétaire Général a accès à la revue annuelle des rémunérations et des compétences. Il est donc en mesure de s'assurer du respect de la politique de rémunération de l'entreprise et de la maîtrise des risques relatives à ce sujet,
- Le service des Ressources Humaines s'assure au quotidien du respect des normes relatives à la gestion des ressources humaines, veille à la correcte information des instances représentatives du personnel et autres partenaires sociaux, alerte sa Direction et le responsable de la Gestion des Risques en cas de dysfonctionnement,
- Le plan de contrôle local qui mesure les risques est opérationnel.

3.3. Exigences de Compétence et d'Honorabilité

3.3.1. Présentation du système prouvant la compétence et l'honorabilité

La politique « compétence et honorabilité » est commune à l'ensemble des entités du Groupe CAMCA et vise à s'assurer que les personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions » satisfont à tout moment aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par l'entreprise, et ce conformément aux obligations définies à l'article 42 de la « Directive Solvabilité 2 ».

En interne, les acteurs concernés sont les administrateurs, les dirigeants effectifs et les personnes occupant les Fonctions clés. En externe, ces exigences d'honorabilité et de compétence s'appliquent aux responsables et aux opérationnels employés par les sous-traitants pour accomplir les missions sous-traitées.

3.3.2. Conformité aux exigences d'honorabilité

L'appréciation de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des Fonctions clés nécessite de vérifier que les personnes concernées n'ont pas fait l'objet de condamnations, de sanctions judiciaires ou pénales pouvant remettre en cause leur honorabilité (vérification du casier judiciaire).

À ce titre, une déclaration sur l'honneur est demandée à l'ensemble de la population concernée. Les règles à respecter en matière d'honorabilité sont précisées aux items I à VI de l'article L. 322-34 du Code des assurances.

L'évaluation et le suivi des respects des exigences d'honorabilité sont réalisés à l'entrée du poste et en suivi permanent.

3.3.3. Conformité aux exigences de compétence

Le critère « compétence et expérience » s'apprécie individuellement pour les personnes qui assurent la direction effective de l'entreprise ou qui occupent des Fonctions clés et collectivement pour les membres du Conseil d'Administration.

■ **Appréciation individuelle**

Afin d'être en mesure d'agir conformément à leurs responsabilités, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent des Fonctions clés, satisfont à une exigence de qualifications, connaissances et expériences professionnelles, propres à permettre une gestion saine et prudente de CAMCA.

■ **Appréciation collective : les membres du Conseil d'Administration**

Les membres du Conseil d'Administration de CAMCA disposent de la compétence nécessaire pour exercer les missions qui sont les leurs. La compétence de ces membres est collective. Son appréciation est basée sur un questionnaire individuel, en cohérence avec les exigences légales et réglementaires d'une part (code des assurances : Articles L 322-2 VII et R 322-11-6) et avec les lignes directrices édictées par le Groupe Crédit Agricole d'autre part (Politique « Compétence et honorabilité des entités assurances du groupe Crédit Agricole S.A. »).

Les résultats de l'appréciation collective sont communiqués au Conseil d'Administration et servent de référence pour l'établissement du plan de formation des administrateurs.

CAMCA Mutuelle s'assure de l'existence au sein de son Conseil d'Administration d'une diversité appropriée des profils (qualifications, connaissances et expériences), garantissant que la société est contrôlée de façon professionnelle.

Une formation régulière des administrateurs a été mise en place sur le pilotage des risques, les nouveautés en matière réglementaire, les risques émergents, etc.

3.4. Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées

Les seules transactions significatives avec les parties liées sont les cessions en réassurance effectuées auprès de la société CAMCA Réassurance, qui fait partie du pool de réassureurs de CAMCA.

3.5. Système de gestion des risques dont ORSA

3.5.1. Dispositif de gestion des risques

Pour mener à bien ses orientations stratégiques, en maîtrisant et encadrant de façon appropriée ses risques, CAMCA se fixe un cadre d'appétit pour le risque. Celui-ci s'articule autour de trois dimensions : solvabilité, résultat et valeur, lesquelles se déclinent en indicateurs clés par nature de risques, qui constituent le socle de la stratégie risques.

Afin de sécuriser la réalisation de ses objectifs, le Groupe CAMCA formalise dans sa stratégie risques le dispositif d'encadrement et de surveillance des différents risques auxquels l'expose la mise en œuvre de sa stratégie métiers (risques techniques – assurance et réassurance - risques financiers et risques opérationnels), et notamment l'ensemble des limites et seuils d'alerte afférents. La stratégie risques est revue au moins annuellement et est soumise pour approbation au Directeur Général. Elle est validée, ainsi que le cadre d'appétit pour le risque, par le Conseil d'Administration de l'entité. Tout dépassement d'une limite ou franchissement d'un seuil d'alerte, ainsi que les mesures correctives associées sont notifiés à la Direction Générale de CAMCA, voire à la Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole S.A., s'agissant de limites de leur ressort. Ce dispositif de gestion des risques est complété par le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) comme présenté ci-dessous.

La cartographie des risques constitue l'outil permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité et *a fortiori* CAMCA Mutuelle, sont exposés. Elle est actualisée une fois par an et intègre notamment les résultats des contrôles permanents, la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, les constats des missions d'audit.

Au-delà de l'identification des principales expositions aux risques, le Secrétaire Général, Responsable de la Fonction Gestion des Risques exerce, en lien avec les autres Directions métiers et le juridique, une veille permanente sur les risques relatifs aux activités d'assurance. Cette veille s'alimente de nombreuses sources (études internes et externes, provenant de cabinets de conseil ou publiées par l'EIOPA, l'ACPR ou encore la Fédération Française des Assurances...).

3.5.2. ORSA

Le processus de *l'Own Risk and Solvency Assessment* (ORSA) est mené de manière à produire les rapports solos et Groupe à l'ACPR.

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est placé sous la responsabilité de la Fonction Gestion des Risques avec une contribution des membres du Comité de Direction.

La démarche ORSA est intégrée au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans les processus décisionnels en place.

Ce processus se décline de manière cohérente dans les différentes entités qui composent le Groupe CAMCA. Cette cohérence est assurée par l'intervention du Comité des Risques Groupe CAMCA aux étapes clés du processus, ainsi que par l'intervention du Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA.

L'horizon sur lequel s'appuie l'ORSA est un horizon à 3 ans qui correspond à la durée moyenne des engagements de l'entreprise, et à l'horizon de planification des activités.

Les résultats produits lors de l'établissement du business plan sont les résultats et bilans comptables, ainsi que les fonds propres et provisions prudentielles, les besoins de marge de solvabilité. Les calculs de projections sont réalisés sur la base de plusieurs scénarii déterministes (l'entreprise n'utilise aucune simulation stochastique) : un scénario central et plusieurs scénarii adverses permettant de tester les protections en matière de risque ainsi que la résistance de l'entreprise.

L'ORSA est réalisé annuellement mais peut être actualisé en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risques. Il est présenté chaque année au Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Les risques techniques les plus importants sont les risques de la garantie Globale de Banque et de la Responsabilité Civile (RC) Professionnelle Courtage compte tenu de la volatilité des sinistres couverts. Ces risques sont atténués par la mise en place de couvertures de réassurance visant à protéger CAMCA Mutuelle en cas de survenance de sinistres importants tant en montant qu'en cas de dérapage de la fréquence.

Le risque financier majeur retenu est le risque de taux en raison des placements réalisés principalement en instruments de taux. Le risque de concentration est également considéré comme un risque majeur, en raison notamment de l'apport de liquidités au Crédit Agricole qui est la contrepartie la plus représentée dans le portefeuille.

3.6. Système de Contrôle Interne

3.6.1. Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toutes natures et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

CAMCA s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat de contrôle interne dont l'organisation répond aux principes communs suivants :

- couverture exhaustive des activités et des risques et responsabilité des acteurs, la Direction Générale étant directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- définition claire des tâches, séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, processus de décision fondés sur des délégations formalisées et à jour,
- normes et procédures formalisées et actualisées, notamment en matière comptable,
- système de contrôle comprenant des contrôles permanents intégrés dans le traitement des opérations (1^{er} degré) ou effectués par des opérationnels n'ayant pas engagé les opérations contrôlées (2^{ème} degré – 1^{er} niveau), ou réalisés par des collaborateurs dédiés (2^{ème} degré – 2^{ème} niveau), et des contrôles périodiques (3^{ème} degré) réalisés par l'Inspection générale ou l'audit,
- information de l'organe délibérant sur la stratégie risques et le suivi de son application (dont les limites fixées et leur utilisation), les résultats du contrôle interne et la mise en œuvre des actions associées, dans une démarche corrective.

Le contrôle des risques de conformité est intégré à l'ensemble du dispositif de Contrôle Permanent : cartographie des risques, plan de contrôle local et consolidé, rapports d'activité. Ces éléments contribuent à une bonne interaction. Des liens réguliers existent également avec l'Audit interne lors de la préparation des missions, et lors de la restitution, les constats et recommandations émis alimentant les plans d'actions et étant utilisés, en tant que de besoin, pour actualiser la cartographie des risques.

Enfin, le Comité des Risques Groupe constitue l'instance de coordination des Fonctions Gestion des Risques, Vérification de la Conformité, Actuariat et Audit interne.

La Fonction Vérification de la Conformité couvre, dans l'ensemble des domaines de la Conformité encadrés au niveau du Groupe Crédit Agricole par le corpus FIDES, ceux qui sont applicables à l'Assurance, et plus spécifiquement dans chacune des entités ceux applicables à ses propres activités.

3.7. Fonction Audit Interne

3.7.1. Principe général

La Fonction Audit Interne est placée sous la responsabilité du Responsable d'Audit Interne de CAMCA. Elle intervient sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne (qui comprend CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance ainsi que les externalisations d'activités ou fonctions importantes ou critiques du Groupe CAMCA).

3.7.2. Missions de la Fonction Audit Interne

La Fonction Audit Interne mène des missions d'audit sur pièces et sur place. Elle intervient sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne du Groupe CAMCA (incluant notamment les entités juridiques CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance ainsi que leurs prestataires de

services critiques ou importants). Les missions d'audit effectuées correspondent à des missions d'assurance au sens des normes professionnelles. En cas d'audits nécessitant des compétences techniques spécifiques, une externalisation ponctuelle de travaux d'audit peut être réalisée (N.B. : La Fonction Audit Interne de CAMCA conserve l'entière responsabilité du respect des obligations qui lui incombe même lors de la sous-traitance de travaux et/ou missions d'audit interne).

3.8. Fonction Actuarielle

Au cours de l'année, la Fonction Actuarielle a effectué une revue actuarielle qui n'a pas relevé de point d'attention dans les analyses et les suivis des risques.

Le rapport actuariel est soumis annuellement au Conseil d'Administration et il recense :

- La revue annuelle du processus d'établissement des provisions et donne son avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,
- Son avis sur la politique globale de souscription et de réassurance,
- Son avis sur les scénarii de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance,
- Son avis sur les méthodes de projections des provisions techniques et du SCR dans le cadre des évaluations ORSA,
- Ses recommandations sur la manière de remédier aux limites identifiées ainsi qu'un suivi des plans d'actions.

3.9. Externalisation

3.9.1. Description de la politique d'externalisation

La politique d'externalisation de CAMCA a pour objectif de :

- Définir le périmètre relevant de la sous-traitance, notamment au regard des obligations liées à Solvabilité 2,
- Définir les critères permettant de qualifier une activité ou une fonction externalisée d'importante ou critique (PCI), au regard de la directive européenne Solvabilité 2,
- Fixer les principes généraux et les étapes principales qui s'appliquent au processus de sous-traitance pour CAMCA, en identifiant les responsabilités associées et en décrivant le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance ainsi qu'à la gestion et au suivi des Risques.

CAMCA Mutuelle peut être amenée à recourir à des prestations externes pour l'ensemble de ses activités. Le recours à des prestataires, totalement ou en partie, peut être dictée en particulier par des considérations industrielles, économiques ou d'ordre sécuritaire dans le cadre de la politique de gestion des risques, afin de diversifier les intervenants, les sites de production ou les approvisionnements, ou lorsque les compétences ou l'expertise nécessaires ne sont pas disponibles en interne. Lorsqu'il est décidé de recourir à un (ou des) prestataire(s) extérieur(s) pour la réalisation de prestations de services essentielles (critiques ou importantes), les processus en place au sein de CAMCA Mutuelle doivent permettre de s'assurer que le (ou les) prestataire(s) choisi(s) présente(nt) toutes les garanties nécessaires particulièrement en termes de compétence technique et de solidité financière.

La politique d'externalisation est révisée chaque année et fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration. Le renforcement des exigences introduit à l'occasion de la révision des directives de l'EBA

et des normes du Groupe Crédit Agricole mises à disposition fin 2021 ont été intégrées au corps procédural de CAMCA.

3.9.2. Cas des activités externalisées critiques ou importantes

La liste des prestations externalisées est présentée *a minima* une fois par an aux instances de gouvernance du Groupe CAMCA. CAMCA a ainsi recensé les externalisations critiques ou importantes (PCI) suivantes :

- Prestation de services financiers (délégation Groupe à AMUNDI),
- Prestation informatique (délégation Groupe à CAAS),
- Prestations d'archivage (délégation hors Groupe à SGA),
- Distribution des contrats d'assurance ainsi que le pilotage global du programme mis en place pour l'activité cartes (délégation Groupe à CAMCA Courtage).

L'analyse des fonctions ou activités externalisées critiques ou importantes (PCI) ne met pas en exergue de risque majeur.

3.10. Evaluation et autres informations

Pas d'autre information.

4 PROFIL DE RISQUE

4.1. Introduction

En application de la Directive Solvabilité 2, et du dispositif appliqué par le Groupe Crédit Agricole sur le contrôle interne et la maîtrise des risques, CAMCA Mutuelle a mis en place une cartographie des risques.

Des entretiens sont régulièrement menés avec les responsables de risques et le Comité de Direction a été consulté afin d'identifier les risques matériels et les scénarios de stress associés.

4.2. Risque de souscription

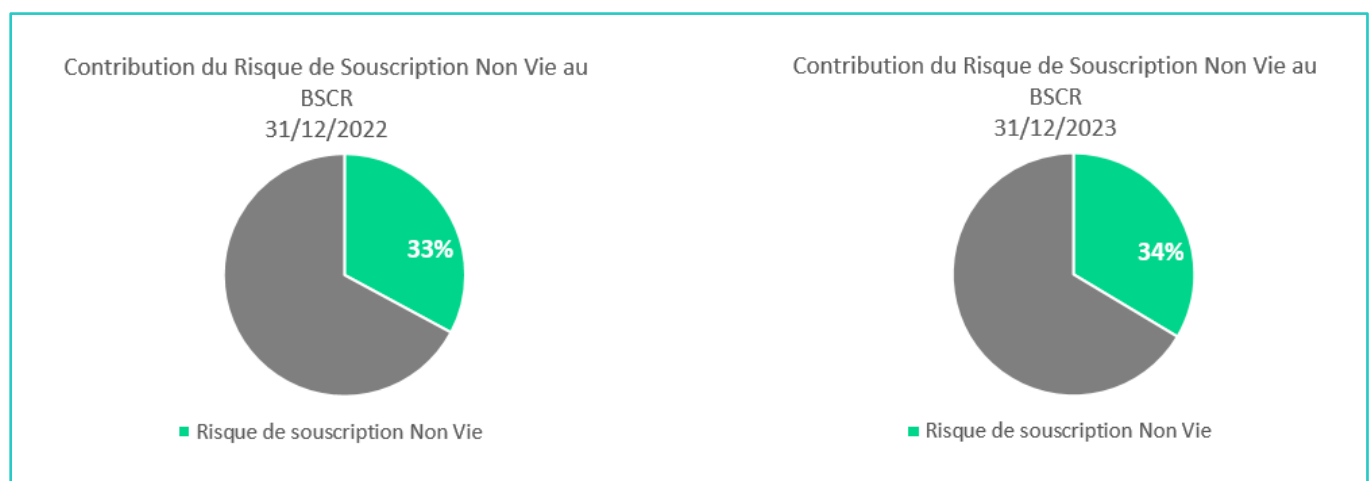
Le profil de risque de CAMCA Mutuelle est défini en fonction de la nature des garanties souscrites.

Les activités d'assurance exposent CAMCA Mutuelle à des risques concernant principalement la souscription Non-Vie, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

- En assurance dommages ou pour les garanties non-vie incluses dans les contrats d'assurance, les risques résident dans la sélection, l'insuffisance de tarification, la gestion des sinistres ainsi que le cumul ou le risque de catastrophe. Ils sont maîtrisés par le déploiement de la politique de souscription de CAMCA. Le rapport entre les sinistres déclarés et les primes acquises constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque et est comparé au ratio cible,
- La politique de provisionnement contribue par ailleurs à la maîtrise du risque technique,
- La politique de réassurance établie vise à protéger ses fonds propres en cas de survenance d'évènements systémiques ou exceptionnels et à contenir la volatilité du résultat. Elle intègre les standards définis par le Groupe Crédit Agricole (solidité financière minimum des réassureurs, par exemple).

Les autres branches présentent des risques plus faibles, soit en raison du volume, soit en raison de leur nature.

Concernant le risque technique, le principe est que CAMCA Mutuelle puisse répondre à tous les besoins exprimés par les Caisses Régionales. Pour ce faire, elle fixe en amont des limites à ces garanties, adapte la tarification en fonction du niveau de risque afin de pouvoir faire face à ses engagements (ratio de sinistralité en deçà de 100 %).



*Contribution avant diversification

La contribution du Risque de Souscription au BSCR 2023 est évaluée à 34% avant diversification et à 30% après diversification.

4.3. Risques de Marché

Le risque de taux est une des expositions significatives de CAMCA Mutuelle en raison du décalage entre les cash-flows de ses engagements et ceux des instruments de marchés souscrits, et en raison du placement de ses fonds propres principalement dans des instruments de taux (obligations).

Le risque souverain est un risque significatif pour les entités du Groupe CAMCA du fait de la part significative de l'allocation dans cette classe d'actif. Le principal moyen de maîtrise réside dans le choix des états et des durées des titres, ainsi que la surveillance régulière des évolutions des signatures. Ces choix sont faits au cours des comités financiers.

Le risque de concentration est également considéré comme un risque majeur. En effet la contrepartie de la prudence est la concentration du portefeuille sur quelques émetteurs ou secteurs. Tel est le cas de l'apport de liquidités au Crédit Agricole qui est la contrepartie la plus représentée dans le portefeuille. Le principal moyen de maîtrise de ce risque est la surveillance régulière au cours des comités financiers des évolutions des signatures et l'application de seuils maximum par contrepartie.

La gestion des investissements des entités du Groupe CAMCA se veut prudente de manière à pouvoir faire face aux engagements vis à vis de ses clients et est encadrée par une politique financière et des risques financiers.

La contribution significative du risque action au SCR marché est essentiellement portée la détention de participations stratégiques dans les entités du Groupe CAMCA : CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance.



* avant diversification

La contribution du Risque Actions au SCR Marché 2023 est évaluée à 80% avant diversification et à 87% après diversification.

4.4. Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie n'apparaît pas comme un risque majeur. Le programme de réassurance ainsi que la politique de réassurance sont validés annuellement par le Conseil d'Administration.

Chaque société a instauré, en sus, une limite globale, sauf cas particulier, sur le rating minimum (A-) des réassureurs retenus dans le placement des traités.

Chaque entité calibre ses programmes de réassurance de manière à optimiser le niveau de la rétention et le coût de la protection en cas d'évènement exceptionnel, l'objectif étant de limiter la volatilité du résultat et de protéger les fonds propres.

4.5. Risque opérationnel

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité, les risques juridiques et également les risques générés par le recours à des prestataires (dont les Prestations critiques ou importantes - PCI). Ils sont suivis à travers les dispositifs de cartographie, de collecte trimestrielle des incidents et des pertes complétées par une procédure d'alerte.

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'informations, des sites opérationnels et du Personnel, le Groupe CAMCA a établi leur plan de continuité de l'activité (PCA), centré sur les activités essentielles.

La sécurité des systèmes d'information s'appuie, pour sa part, sur les politiques de sécurité Groupe CA. Un programme triennal de chantiers sécuritaires (dont habilitations, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité logique du SI) a été engagé.

Les risques de non-conformité constituent également un enjeu majeur, dans un contexte de renforcement de la réglementation. Ils comprennent tant la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme que la protection de la clientèle (traitement des réclamations). Le Responsable Conformité qui est en charge de l'élaboration des procédures, s'appuie sur le corpus émis par la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A., impulse les actions de formations et définit le dispositif de contrôle.

CAMCA Mutuelle répertorie l'ensemble des risques opérationnels et procède à leur évaluation.

CAMCA a mis en place une procédure d'alerte sur les « risques opérationnels sensibles », notamment ceux dont le montant est supérieur à 0,5% des fonds propres ou ayant un impact significatif sur la maîtrise des risques. Ainsi, en cas d'évènement majeur et dépassement de ces limites, une information à la gouvernance du Groupe CAMCA et au Groupe Crédit Agricole est réalisée.

4.6. Risques climatiques

4.6.1. Description du profil de risques

A date, les risques climatiques n'apparaissent pas comme un risque majeur au regard de l'activité de CAMCA et de ses expositions. Afin de mesurer les impacts du risque climatique, CAMCA Mutuelle a conduit une analyse en 2023, en appliquant la méthodologie suivante :

- Reprise des études de place pour sélectionner les périls naturels significativement impactés par les scénarios climatiques à horizon 2050,
- Rapprochement avec les expositions en portefeuille pour sélectionner les périls naturels impactant réellement CAMCA Mutuelle,
- Quantification de l'impact du scénario climatique en termes de déviation de la charge sinistres de CAMCA Mutuelle.

S'agissant des études de place, trois études ont été réalisées entre 2018 et 2022 par la CCR, COVEA et France Assureurs, et se basent sur le scénario 8.5 du 5ème rapport (2013-2014) du GIEC. Les données chiffrées varient sensiblement d'une étude à l'autre, sur des périmètres et des impacts hétérogènes, en particulier l'effet inflation est neutralisé sur 2 études.

Compte-tenu de ces éléments, deux périls naturels ont été retenus : inondation et sécheresse.

4.6.2. Exposition aux risques climatiques

Sur la base de la charge sinistre cumulée des périls naturels de CAMCA Mutuelle sur la période 2000-2022, le péril Inondation (incluant la submersion marine) représente 65% de la charge totale ; la charge liée à la sécheresse n'est pas significative pour le portefeuille CAMCA Mutuelle.

Pour quantifier le scénario climatique, un choc de +130 % a été appliqué à la charge sinistre Cat-Nat modélisée dans le modèle DFA (Dynamic Financial Analysis). Cela est justifié par une charge Inondation qui est couverte à 90% par le régime Cat-Nat et par le fait que 90% de la charge de celui-ci est lié au péril Inondation.

La charge sinistre moyenne Cat-Nat du modèle DFA de CAMCA est de 1,2 M€. Après application du choc, la charge sinistre annuelle moyenne Cat-Nat est de 2,8 M€, soit une hausse de 1,6 M€.

4.7. Autres risques significatifs

Pas d'autres risques significatifs.

4.8. Autres informations

L'analyse de sensibilité aux risques présentés ci-dessus est conduite annuellement dans le cadre du processus ORSA, qui est résumé ci-dessous.

- A fin 2023, CAMCA Mutuelle couvre son besoin en capital dans le référentiel Solvabilité 2 à hauteur de 3,5 fois,
- Dans une vision prospective, CAMCA satisfait aux exigences réglementaires (couverture du SCR¹ et du MCR²) notamment en cas de situation adverse. Pour ce faire, le besoin en capital a été projeté selon les prévisions à moyen terme. Les fonds propres réglementaires demeurent à un niveau favorable soit 715 M€ en 2023 et 749 M€ en 2024 (vs 678 M€ en réel 2022). Les ratios de solvabilité restent également stables à 3,5 en 2023 et 3.6 en 2024 (vs 3,5 en réel 2022),
- Quelques scénarii défavorables possibles ont été définis, adaptés à l'activité de CAMCA, et les impacts sur la solvabilité en ont été calculés. La combinaison des scénarii extrêmes macroéconomique (portant essentiellement sur les risques de marché) et technique (portant essentiellement sur les risques de souscription) a un impact non négligeable sur la couverture du SCR, qui reste cependant supérieur au minimum requis par la réglementation à 3,5 fois le SCR en 2022.

¹ Solvency Capital Requirement

² Minimum Capital Requirement

5 VALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITE II

5.1. Introduction

Le bilan prudentiel est établi conformément aux principes de valorisation énoncés aux articles 75 à 89 de la directive 2009/138/CE. Il est établi à partir des états financiers des comptes annuels au 31 décembre 2023 (ci-après « Bilan Solvabilité 1 » ou « Bilan S1 ») de la société d'assurance CAMCA Mutuelle.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique la valeur des actifs et des passifs au 31 décembre 2023 des Bilans S1 et S2 (en K€).

Comptes sociaux (Bilan S1)	Reclassements				Placements				Provisions techniques			Autres actifs		ID	Total revalorisations S2	Bilan prudentiel (Bilan S2)	
	ICNE	Surcotes / décotes	Participation aux bénéfices	Autres reclassements	Réévaluation immobilier	Réévaluation participations	Réévaluation obligations	Réévaluation CPCVM	Évaluation des provisions techniques en BE	Annulation provision d'égalisation	Constitution marge de risque	Annulation FAR	Annulation incorporels	Impôts différés			
Placements	327 781	1 495	1 076		32 166	555 052	-7 382	342								580 178	910 530
Provisions techniques cédées	47 658								-14 287							-14 287	33 049
Créances	60 655			-322												322	66 443
Trésorerie et équivalent	25 651			322											5 466	25 651	25 651
Autres actifs	21 787	-1 495	-1 191									0	-11 768		-5 466	-11 768	1 867
Total Actif	483 532	0	-115	0	32 166	555 052	-7 382	342	-14 287	0	0	0	-11 768	0	0	554 123	1 037 540
Provisions techniques	204 911								-71 013	-2 939	27 606					-46 346	131 506
Autres provisions	12 205															12 205	12 205
Impôts différés passifs														78 249		78 249	78 249
Dettes	40 398			27 059			0										67 457
Autres passifs	115																
Total Passif	257 629	0	-115	0	0	0	0	0	-71 013	-2 939	27 606	0	0	78 249	31 903	289 417	289 417
Actif - Passif	225 903	0	0	0	32 166	555 052	-7 382	342	56 727	2 939	-27 606	0	-11 768	-78 249	522 220	748 123	748 123

Les retraitements réalisés pour l'élaboration du bilan prudentiel concernent les postes suivants :

- Valorisation des placements en valeur de marché :
 - Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal,
 - Extourne des écritures de compte de régularisation des surcotes / décotes,
 - Réévaluation des titres de participation dans des entreprises d'assurance soumises à Solvabilité 2 selon la méthode de la mise en équivalence,
 - Réévaluation des autres placements à la valeur de marché,
- Evaluation des provisions techniques selon les règles S2 :
 - Evaluation des provisions techniques en « Best Estimate » (brute et cédée), en distinguant les Best Estimate de prime et les Best Estimate de provision,
 - Elimination des provisions d'égalisation,
 - Constitution d'une marge de risque,
- Elimination des non valeurs (immobilisations incorporelles, frais d'acquisition reportés),
- Détermination des bases d'impôts différés (écarts entre évaluation Solvabilité 1 et Solvabilité 2) et calcul d'impôts différés par application du taux d'imposition en vigueur.

Aucun retraitement spécifique n'a été réalisé sur les écritures de bas de bilan, la vision comptable ayant été considérée comme la meilleure estimation économique des créances et des dettes (absence d'effet d'actualisation compte tenu de leur horizon à court terme).

5.2. Actifs

5.2.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont réévalués à la valeur de réalisation déterminée lors des expertises annuelles des immeubles. La valeur de réalisation des placements immobiliers figure dans l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2023 (état détaillé des placements).

5.2.2. Titres de participation

Les titres de participation dans des entreprises d'assurance ou de réassurance soumises à la réglementation Solvabilité 2 (CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance) ont été réévalués selon la méthode de mise en équivalence (quote-part détenue par CAMCA Mutuelle dans l'actif net évalué selon les règles S2). Les titres de participation dans CAMCA Courtage ont été réévalués à la quote-part détenue des fonds propres hors actifs incorporels. Ces revalorisations présentent un impact de +555 M€ sur les fonds propres (avant impôts différés de 12%).

Le tableau ci-dessous présente les valorisations S1 et S2 des titres de participation au 31 décembre 2023 (en K€) :

Participation	% détention	Type	Valeur S1	Valeur S2	Revalorisation S2
CAMCA Assurance	33%	Soumis S2	32 010	129 019	97 009
CAMCA Réassurance	95%	Soumis S2	5 745	477 170	471 425
CAMCA Courtage	100%	Autre	22 418	9 036	-13 382
Total			60 173	615 225	555 052

5.2.3. Placements mobiliers

Le portefeuille de placements mobiliers (obligations cotées, OPCVM monétaires et obligataires) est réévalué comme suit :

- Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal,
- Extourne des écritures des comptes de régularisation des surcotes / décotes,
- Passage de la valeur nette comptable à la valeur de marché, la valeur de marché étant fournie par le dépositaire des titres.

La valeur de marché des placements mobiliers figure dans l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2023 (état détaillé des placements).

5.2.4. Actifs incorporels et frais reportés

Les actifs incorporels (principalement constitués de logiciels) sont valorisés à zéro dans le bilan prudentiel.

Les frais d'acquisition reportés sont constitués par la fraction imputable aux exercices ultérieurs des commissions versées aux intermédiaires et des frais internes d'acquisition, tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination, comptabilisée en charge de l'exercice en cours. Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés au 31 décembre 2023.

5.2.5. Provisions techniques cédées

Les règles de valorisation des provisions techniques cédées sont présentées dans la partie sur les provisions techniques.

5.2.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le bilan prudentiel, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur. La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. En pratique, compte tenu du caractère de court terme de ces instruments, juste valeur et coût amorti sont des montants jugés proches.

Il n'y a donc pas de réévaluation dans le bilan prudentiel.

5.2.7. Impôts différés

Voir la section « autres passifs » ci-dessous.

5.3. Provisions techniques

5.3.1. Synthèse

La ventilation des provisions techniques brutes et cédées par ligne d'activité est la suivante :

Provisions techniques (K€)	Protection du revenu	Auto-mobilité	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance non-proportionnelle biens	Total
BE bruts	-3 176	15 642	44 953	39 191	-277	3 780	3 786	103 899
Marge de risque	289	1 576	12 288	8 616	43	4 133	663	27 606
Total brut	-2 887	17 217	57 241	47 807	-233	7 913	4 449	131 506
BE cédés	380	-8 817	-11 983	-13 116	165	2 329	-2 007	-33 049
Total net	-2 507	8 400	45 257	34 691	-68	10 242	2 442	98 457

Au niveau du Best Estimate Sinistres et Primes, le niveau observé par rapport à 2022 évolue peu. La marge de risque augmente de 5 M€, liée à l'augmentation du SCR de l'entreprise de référence en T=0.

5.3.2. Principes de valorisation

L'article 77 alinéa 1 de la directive prévoit que la valeur des provisions techniques sous Solvabilité 2 corresponde à la somme des meilleures estimations (« BE » ou Best Estimate) des provisions et de la marge de risque (« RM » ou Risk Margin).

La meilleure estimation brute de réassurance est calculée comme la valeur actuelle des flux futurs probables des prestations envers les assurés ainsi que des frais d'administration et de gestion de ces engagements jusqu'à leur terme, diminués des primes à acquérir au titre des contrats en portefeuille.

La meilleure estimation est calculée :

- En cohérence avec les informations de marché disponibles à la date de l'évaluation,
- En adoptant une approche objective et fiable,
- En utilisant des méthodes actuarielles et statistiques adéquates, applicables et pertinentes,
- En respectant le cadre réglementaire Solvabilité 2, y compris les spécificités des superviseurs nationaux.

Les BE bruts de réassurance et les BE cédés sont valorisés séparément.

La marge de risque correspond à un montant de provision complémentaire à la meilleure estimation, calculée de manière à ce que le montant total de provisions inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait une entité agréée pour pratiquer des opérations d'assurance ou de réassurance pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. Elle est calculée nette de réassurance.

Enfin, l'évaluation des provisions techniques sous Solvabilité 2 se distingue de celles en normes françaises par l'actualisation systématique des flux de trésorerie. Par ailleurs, il est fait l'hypothèse de la permanence dans les futures décisions de gestion ainsi que le comportement des preneurs.

5.3.3. Segmentation

L'assignation d'un engagement d'assurance à une ligne d'activité reflète la nature des risques relatifs à cet engagement. La forme juridique de l'engagement n'est pas nécessairement déterminante pour la nature du risque. Si une police couvre des engagements d'assurance sur plusieurs lignes d'activités, l'assignation à chaque ligne d'activité n'est pas requise si une seule des lignes d'activité est matérielle.

Après analyse de son portefeuille, CAMCA Mutuelle a identifié 19 groupes de risques homogènes. Chaque groupe de risque est rattaché à une ou plusieurs lignes d'activité Solvabilité 2.

5.3.4. Comptabilisation initiale

Les engagements sont reconnus sur la base de l'engagement de l'assureur, soit parce que le contrat est signé, soit parce que le contrat ne pourra pas être dénoncé par l'assureur.

5.3.5. Principes généraux d'évaluation de la meilleure estimation

■ Granularité des projections

Les contrats sont analysés sur une base unitaire puis regroupés en groupes de risques homogènes pour les modélisations.

Les groupes de risques définis pour l'évaluation des provisions techniques sont homogènes sur la base notamment des critères suivants :

- La nature de la garantie,
- La base temporelle de la garantie (par exemple, gestion en base survenance/déclaration),
- Le type d'activité (affaires directes de l'entité, acceptations, etc.).

■ Frontière des contrats

La date « frontière » du contrat se définit comme la première des dates à laquelle :

- L'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de mettre fin au contrat,
- L'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de refuser les primes,
- L'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de modifier les primes ou les garanties de manière à ce que les primes versées reflètent totalement le risque.

Les primes versées après la date « frontière » d'un contrat d'assurance / de réassurance et les engagements associés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la meilleure estimation.

Le portefeuille de CAMCA Mutuelle est principalement constitué de contrats à primes annuelles renouvelables.

■ Frais

La projection des flux de trésorerie utilisée pour calculer la meilleure estimation tient compte de l'ensemble des frais suivants :

- Les frais d'acquisition des contrats,
- Les frais d'administration des contrats,
- Les frais de gestion des sinistres,
- Les frais relatifs à la gestion des investissements.

Les frais généraux encourus pour la gestion des engagements d'assurance sont pris en compte. Les frais sont alloués au niveau des groupes de risques homogènes.

Les frais exceptionnels ainsi que tout autre retraitement justifiable sont déduits de l'assiette de frais utilisée.

Le niveau de commissionnement retenu pour les calculs reflète l'ensemble des accords de commissionnement en vigueur à la date d'évaluation.

■ Actualisation

La courbe des taux de référence est la courbe des taux swaps : elle correspond à la courbe des taux de référence ajustée d'un risque de crédit, appelé ajustement pour risque de crédit (« CRA »). Il permet de prendre en compte le risque de crédit lié à la jambe variable du taux swap.

La courbe des taux sans risque utilisée pour la projection et l'actualisation des flux de trésorerie est basée sur la courbe des taux sans risque précédente augmentée d'un ajustement de volatilité (« VA ») tel que défini dans l'article R. 351-6 du Code des assurances :

$$\text{Taux d'actualisation} = (\text{Taux swap de marché} - \text{CRA}) + \text{VA}$$

Le VA ou Volatility Adjustment est une prime contra-cyclique qui permet d'ajuster le taux sans risque des variations des spreads corporate et govies. Il permet de réduire l'impact des variations des spreads sur la volatilité du ratio de solvabilité.

Pour plus d'informations sur l'impact du VA sur les provisions techniques ainsi que sur les fonds propres et le besoin réglementaires en capital, se référer au QRT S.22.01.21 en annexe du présent document.

Le tableau ci-dessous reprend les impacts de la VA :

Volume (k€)	Avec VA	Sans VA	Impact %
Provisions techniques brutes avec Marge de risque	131 506	132 490	-0,7%
Fonds Propres	748 123	747 614	0,1%
SCR	209 428	209 674	-0,1%
Ratio de solvabilité	357%	357%	0,2%

L'impact du VA sur les provisions techniques est de -1 M€ au 31 décembre 2023.

Le SCR total avec VA diminuerait de -0,2 M€ principalement en raison de la baisse du risque de souscription Non Vie liée à la baisse des volumes de réserves et une absorption par les ID plus importante liée à une baisse des BE avec VA.

Les fonds propres éligibles avec correction de volatilité s'élèveraient à 748.1 M€, soit un impact positif de +0.5 M€, principalement expliqué par la baisse des provisions techniques due à la hausse des taux d'actualisation.

Le ratio de solvabilité de CAMCA Mutuelle est en légère amélioration en tenant compte de la correction de la Volatilité. En effet, le ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2023 s'élève à 357% sans correction de la volatilité, par rapport à 357% avec correction de la volatilité. La correction de la volatilité améliore légèrement le niveau du SCR (-0.1%).

L'ajustement égalisateur ainsi que les autres mesures transitoires proposées dans le cadre de Solvabilité 2 sur la courbe des taux ne sont pas utilisés par CAMCA Mutuelle.

5.3.6. Valorisation des cessions

La meilleure estimation est initialement calculée brute, sans déduction des créances découlant des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation. Le montant de ces créances est calculé séparément, conformément à l'article R. 351-12, permettant de déduire la meilleure estimation nette de réassurance.

La valorisation de la meilleure estimation cédée suit les mêmes principes de valorisation que ceux énoncés pour la meilleure estimation brute. Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés dans les limites des contrats d'assurance auxquels ils se rapportent. Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés séparément pour les provisions pour primes et les provisions pour sinistres.

5.3.7. Ajustement pour défaut des contreparties

Le calcul de la meilleure estimation est ajusté afin de tenir compte des pertes probables pour défaut de chaque contrepartie. Cet ajustement est fondé sur une évaluation de la probabilité de défaut de chaque contrepartie et de la perte moyenne en résultant, soit la perte en cas de défaut.

5.3.8. Marge de risque

La marge de risque correspond au coût du capital immobilisé pour une tierce partie qui reprendrait les engagements d'assurance de CAMCA Mutuelle.

La marge de risque est évaluée en actualisant le coût (prime de risque) annuel généré par l'immobilisation d'un capital équivalent au SCR de référence tel que défini par la réglementation sur la durée de vie résiduelle des engagements utilisés pour le calcul de la meilleure estimation. Le coût du capital est réglementairement fixé à 6% par an.

5.3.9. Simplifications utilisées

Pour les sinistres non graves, les provisions sont estimées à partir de triangles de règlements ou de charges projetés à l'ultime selon la nature des risques.

Pour les sinistres graves, la cadence de liquidation des flux futurs retenue est déterminée à dire d'expert ; en l'absence d'informations fiables, nous avons retenu comme simplification un lissage linéaire des flux futurs sur les prochains exercices (10 à 15 ans) selon les branches concernées.

CAMCA Mutuelle a utilisé la simplification permise par l'article 57 du règlement délégué : il n'existe pas de projection spécifique des cash-flows cédés qui sont déduits des cash-flows bruts. Les cash-flows cédés suivent la même cadence que les cash-flows bruts.

Pour le calcul de la marge de risque, la simplification de la méthode 3 a été retenue : celle-ci consiste à approximer le SCR pour chaque année future en utilisant une approche proportionnelle basée sur l'hypothèse que le SCR de chaque année future est proportionnel à la meilleure estimation.

A noter que par simplification le risque de marché inévitable est égal au risque de marché tel qu'il a été calculé via la formule standard.

Lors de l'évaluation des Bests Estimate, une hypothèse de surinflation conjoncturelle (+0,3M€) a été prise en considération pour la branche Construction, en supplément de l'inflation historique « implicite » contenue dans les projections de charge à l'ultime.

5.3.10. Ecarts de valorisation

Les provisions techniques en norme S1 se déclinent selon la manière suivante.

Provisions techniques (en K€)	S1	S2
Provisions pour primes non acquises	0	0
Provisions pour sinistres / Best estimate de primes et sinistres	174 913	103 899
Provisions d'égalisation	2 939	0
Autres provisions	27 059	0
Marge de risque		27 606
Provisions techniques brutes	204 911	131 506
Provisions pour sinistres cédées	-47 658	-33 049
Autres provisions techniques cédées	0	0
Provisions techniques nettes	157 253	98 457

Les écarts de valorisation des provisions techniques sous Solvabilité 2 s'expliquent de la manière suivante :

- Constitution d'un BE primes et d'une marge de risque en normes prudentielles,
- Elimination de la marge de prudence sur le BE sinistres et actualisation des flux de trésorerie futurs en normes prudentielles,
- Annulation de la provision d'égalisation,
- Les autres provisions sont constituées d'un solde de commissions variables à verser aux distributeurs des contrats en mars N+1. Dans le bilan S2, elles ont été considérées comme des dettes d'assurance envers les distributeurs et ne figurent donc pas parmi les provisions techniques.

De manière plus précise et par ligne d'activité, les écarts de valorisation sont présentés ci-dessous :

Principes de valorisation des provisions techniques brutes (K€)	Protection du revenu	Auto-mobile	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance non-proportionnelle biens	Total
Provisions S1	2 561	19 466	98 062	57 699	248	22 730	4 145	204 911
Elimination prov d'égalisation			-2 939					-2 939
Reclassement en dettes			-27 059					-27 059
Elimination des chargements S	-64	-781	-3 066	-2 554	-12	-507	0	-6 982
Neutralisation de la marge de p	-473	-4 729	-12 834	-11 772	-87	-8 413	-724	-39 032
Ajustements post clôture			786	499		590	500	2 375
Frais BE Sinistres	28	728	6 555	1 749	7	279	3	9 349
Actualisation BE Sinistres	-118	-1 743	-6 007	-4 265	-3	-491	-143	-12 771
BE Sinistres	1 934	12 940	53 497	41 356	153	14 189	3 782	127 852
BE primes	-5 110	2 702	-8 545	-2 165	-430	-10 409	5	-23 952
Marge de risque S2	289	1 576	12 288	8 616	43	4 133	663	27 606
Provision S2	-2 887	17 217	57 241	47 807	-233	7 913	4 449	131 506

5.4. Autres passifs

Les différentes étapes de l'évaluation des impôts différés sont les suivants :

- Pour chaque poste d'actif et de passif, détermination d'une base d'impôts différés égale à la différence entre valorisations S1 et S2,
- Exclusion de la base d'impôts différés des différences permanentes et des éléments déjà fiscalisés (par exemple les plus-values latentes des OPCVM),
- Application du taux d'imposition applicable au 31 décembre 2023 (25,83%) à la base d'impôts différés, en l'absence de détermination de la date de retournement des différences de valorisation S1-S2 (plus-values latentes sur les actifs et différence d'évaluation S1-S2 des engagements techniques).

La réévaluation des titres de participation en valeur S2 selon la méthode de la mise en équivalence a été considérée comme une plus-value à long terme relevant du régime mère-fille ; le taux retenu pour la détermination des impôts différés est le taux de 12% applicable dans le cadre de ce régime.

5.5. Méthodes alternatives de valorisation

Aucune méthode alternative de valorisation n'a été utilisée.

5.6. Autres informations

Aucune autre information importante n'est à ajouter.

6 GESTION DES FONDS PROPRES

6.1. Fonds propres

La gestion des fonds propres est mise en œuvre de manière à :

- Respecter les exigences prudentielles de capital de solvabilité de la société face à un niveau de capital requis évalué sous les règles Solvabilité 2,
- Optimiser la structure des fonds propres afin de limiter le coût de financement tout en maintenant une flexibilité financière suffisante.

Elle découle des résultats de solvabilité et notamment des résultats de l'ORSA et des règles d'appétence. Ceux-ci fournissent une vision prospective des besoins de capitaux propres de chaque entité et au niveau consolidé en fonction des objectifs exprimés en termes de taux de couverture "cible", et permet donc de les anticiper. L'exercice permet également de simuler les conséquences liées aux différents moyens de gérer le capital disponible.

En cas d'évènement significatif mettant en danger les fonds propres, la politique de mise en œuvre de l'ORSA prévoit que celle-ci soit réactualisée et qu'une information soit envoyée au contrôleur de l'entité ou du Groupe.

Les fonds propres de base sont constitués du capital social versé ainsi que des reports à nouveau et autres réserves.

CAMCA Mutuelle n'a pas de fonds propres auxiliaires.

L'évolution des fonds propres S2 de CAMCA Mutuelle est la suivante :

Fonds propres S2 (en K€)	Réel 2022	Réel 2023
Fonds propres S1	208 264	225 903
+ Values latentes sur placements	20 224	25 127
Revalorisation titres de participation	500 555	555 052
Ajustement des provisions techniques	47 142	59 666
Marge de risque	-22 833	-27 606
Autres revalorisations	-4 462	-11 768
Impôts différés	-70 411	-78 249
Fonds propres S2	678 479	748 123

6.1.1. Les fonds propres disponibles

CAMCA couvre son besoin réglementaire en capital par des réserves comptables. Tous les éléments de fonds propres sont libellés en euros.

Les fonds propres disponibles au 31 décembre 2023 s'élèvent à 748,1 M€. Ils sont constitués du fonds d'établissement (0,4 M€) et de la réserve de réconciliation (747,7 M€).

La réserve de réconciliation est constituée principalement des réserves comptables S1 (+225,5 M€), de la réévaluation des titres de participation (+555,1 M€), des autres actifs mobiliers (-7,0M€) et immobiliers (+32,2

M€), des provisions techniques nettes (+32,1 M€), de l'annulation des actifs incorporels (-11,8 M€) et de la constitution des impôts différés (-78,2 M€).

La réserve de réconciliation synthétise les différences entre les fonds propres S1 et les fonds propres disponibles S2. Le détail de ce passage des fonds propres évalués sous S1 et sous S2 est présenté ci-dessous :

(en K€) au 31 Décembre 2023	Comptes sociaux (Bilan S1)	Passage du Bilan S1 au Bilan S2					Excédent d'Actifs sur Passifs S2 (Bilan S2)	Ajustements de la réserve de réconciliation					Fonds propres S2
		Evaluation des placements en valeur de marché	Evaluation des provisions techniques en BE + MR	Autres ajustements de valeur	Reconnaissance des impôts différés	Reclassements		Total passage du Bilan S1 au Bilan S2	Dividendes prévus et distribution	Investissement dans les établissements de crédit	Position nette active d'impôts différés	Autres ajustements et déductions	
Fonds d'établissement	400						400						400
Total postes communs S1 - S2	400	0				0	400	0	0	0	0	0	400
Autres réserves	207 863					-207 863	-207 863						
Résultat de l'exercice	17 640					-17 640	-17 640						
Total postes S1 uniquement	225 503	0	0	0	0	-225 503	-225 503	0	0	0	0	0	0
Réserve de réconciliation		580 178	32 059	-11 768	-78 249	225 503	747 723						747 723
Position nette active d'impôts différés													
Autres fonds propres de base approuvés													
Dettes subordonnées													
Total postes spécifiques S2	0	580 178	32 059	-11 768	-78 249	225 503	747 723	0	0	0	0	0	747 723
Total Fonds propres	225 903	580 178	32 059	-11 768	-78 249	0	522 220	748 123	0	0	0	0	748 123

6.1.2. Les fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles sont égaux aux fonds propres disponibles et s'élèvent à 748,1 M€ au 31 décembre 2023.

Les fonds propres disponibles et éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR) et pour couvrir le minimum de capital requis (MCR) sont identiques.

Les fonds propres sont constitués exclusivement d'éléments de niveau 1 non restreints.

6.2. SCR et MCR

6.2.1. Méthode et options retenues

L'approche retenue par CAMCA pour le calcul du SCR et du MCR (Minimum de Capital Requis) est l'approche standard. Cette approche est prise en compte dans les calculs effectués par un progiciel actuariel dédié, permettant de calculer la formule standard conformément au règlement délégué du 10 octobre 2014.

CAMCA n'a pas recours au sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée.

Les calculs s'appuient sur la courbe de taux publiée par l'EIOPA début 2024.

6.2.2. Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

La capacité d'absorption des pertes futures par les impôts différés (crédits d'impôts) a été retenue à hauteur des impôts différés passifs nets inscrits au bilan prudentiel (hors impôts différés à taux réduit).

6.2.3. Solvabilité au 31 décembre 2023

Le tableau ci-dessous présente le résultat des calculs du SCR et du MCR au 31 décembre 2023 ainsi que l'évolution par rapport au 31 décembre 2022 (en K€). Il convient de noter que le MCR est évalué en appliquant la borne inférieure du "corridor proportionnel au SCR" au calcul du SCR, du fait d'un MCR linéaire plus faible que cette borne inférieure.

Solvabilité (en K€)	Réel 2022	Réel 2023
MCR	48 216	52 357
Risque de souscription Non Vie	84 186	93 805
Risque de souscription Santé	14 068	14 001
Risque de défaut de contrepartie	13 555	16 116
Risque de marché	144 447	155 486
Effet de diversification	-62 231	-68 008
Basic SCR	194 025	211 399
Risque opérationnel	9 184	9 673
Capacité d'absorption des impôts différés	-10 344	-11 643
Solvency Capital Requirement (SCR)	192 865	209 428
Fonds propres éligibles S2	678 479	748 123
Ratio de couverture du MCR	1407%	1429%
Ratio de couverture du SCR	352%	357%

L'évolution du SCR entre 2022 et 2023 provient essentiellement de la hausse du BSCR. En effet le risque de Souscription Non Vie augmente de +9,6 M€ au titre de la prise en compte de la croissance du portefeuille et de la sinistralité dans le calcul du SCR de primes et réserves mais également à l'augmentation du risque de Catastrophe Non-Vie.

Le risque de marché augmente de +11 M€ en lien avec l'augmentation de la valorisation de nos participations stratégiques.

La capacité d'absorption des impôts différés baisse de +1.3 M€. En effet, l'impôt différé passif est fortement lié aux moins-values latentes visibles au bilan.

Ces deux effets combinés portent le niveau du SCR à +16.6 M€ par rapport à 2022.

Le profil de risque de CAMCA demeure par ailleurs stable entre 2022 et 2023. Il n'est pas prévu de modification significative du profil de risque à l'horizon du PMT.

Le ratio de couverture du SCR demeure à un niveau très élevé (357% au 31 décembre 2023 contre 352% au 31 décembre 2022).

6.3. Autres Informations

Aucune autre information importante n'est à ajouter.

7 ANNEXES

S.02.01.02 - Public - Bilan - Actifs
CAMCA
Période : 31 DÉCEMBRE 2023
Devise : K EUR

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	40 114
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	870 418
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	36 285
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	615 225
Actions	R0100	0
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	179 046
Obligations d'État	R0140	89 518
Obligations d'entreprise	R0150	89 528
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	39 862
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	33 049
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	33 049
Non-vie hors santé	R0290	33 429
Santé similaire à la non-vie	R0300	-380
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	49 972
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 653
Autres créances (hors assurance)	R0380	12 817
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	25 651
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 866
Total de l'actif	R0500	1 037 540

Passifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	131 506
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	134 393
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	107 075
Marge de risque	R0550	27 318
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-2 887
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	-3 176
Marge de risque	R0590	289
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	12 205
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	433
Passifs d'impôts différés	R0780	78 249
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	42 350
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 842
Autres dettes (hors assurance)	R0840	19 832
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	289 417
Excédent d'actif sur passif	R1000	748 123

S.05.01.02 - Cover-A1Q (NL) - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

CAMCA

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : K EUR

	Rub.	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																		
Brut - Assurance directe	R0110		39 821		1 894	7 895		182 275	16 156	976			72 261					321 277
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							588					88					676
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																470	470
Part des réassureurs	R0140		3 027		822	1 514		10 368	10 834	313			6 345				443	33 665
Net	R0200		36 794		1 072	6 381		172 495	5 322	663			66 004				27	288 758
Primes acquises																		
Brut - Assurance directe	R0210		39 821		1 894	7 895		182 275	16 156	976			72 261					321 277
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							588					88					676
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																470	470
Part des réassureurs	R0240		3 027		822	1 514		10 368	10 834	313			6 345				443	33 665
Net	R0300		36 794		1 072	6 381		172 495	5 322	663			66 004				27	288 758
Charge des sinistres																		
Brut - Assurance directe	R0310		994		7 997	6 068		40 231	-9 792	27			29 309					74 835
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							604					-848					-244
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																325	325
Part des réassureurs	R0340		3		6 212	241		6 569	-12 883	5			203				364	713
Net	R0400		991		1 785	5 827		34 266	3 091	22			28 258				-39	74 203
Dépenses engagées	R0550		33 554		211	3 380		154 155	-1 102	21			25 653				-10	215 862
Solde - autres charges/produits techniques	R1210																	0
Total des dépenses techniques	R1300																	215 862

S.17.01.02 - TP-E1Q - Provisions techniques non-vie

CAMCA

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : K EUR

	Rub.	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée											Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut	R0060		-5 110		891	1 811		-8 545	-2 165	-430			-10 409				4	-23 953
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		-1 491		437	-79		-6 646	-3 730	-194			-4 703				119	-16 287
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		-3 619		454	1 890		-1 899	1 565	-236			-5 706				-114	-7 666
Provisions pour sinistres																		
Brut	R0160		1 934		10 380	2 560		53 498	41 356	153			14 189				3 782	127 852
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		1 111		6 917	1 542		18 629	16 846	29			2 374				1 888	49 336
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		823		3 463	1 018		34 868	24 511	124			11 815				1 894	78 516
Total meilleure estimation - brut	R0260		-3 176		11 271	4 371		44 953	39 191	-277			3 780				3 786	103 899
Total meilleure estimation - net	R0270		-2 796		3 917	2 908		32 969	26 076	-112			6 109				1 780	70 850
Marge de risque	R0280		289		1 220	356		12 288	8 616	43			4 133				663	27 606
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320		-2 887		12 490	4 727		57 240	47 807	-233			7 913				4 449	131 506
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330		-380		7 354	1 463		11 983	13 116	-165			-2 329				2 007	33 049
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0340		-2 507		5 136	3 264		45 257	34 691	-68			10 242				2 442	98 457

S.19.01.21 - TP-E3 - 02 - Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

CAMCA

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : K EUR

Année d'accident / Année de souscription : Année d'accident

	Rub.	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Année Précédentes	R0100											702	702	647 455
2014	R0160	29 258	15 758	3 782	1 061	147	577	99	432	-59	443		443	51 498
2015	R0170	27 222	14 995	2 140	628	656	-359	-144	30	153			153	45 321
2016	R0180	26 726	14 335	1 751	948	329	202	265	119				119	44 676
2017	R0190	27 582	15 518	5 155	-60	534	155	89					89	48 972
2018	R0200	27 459	20 115	2 051	345	406	-211						-211	50 166
2019	R0210	31 741	23 312	3 894	2 239	1 739							1 739	62 926
2020	R0220	24 151	13 131	2 969	1 272								1 272	41 524
2021	R0230	16 321	16 180	7 179									7 179	39 680
2022	R0240	23 282	24 690										24 690	47 973
2023	R0250	33 548											33 548	33 548
Total	R0260												69 724	1 113 736

S.19.01.21 - TP-E3 - 03 - Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Année d'accident / Année de souscription : Année d'accident

	Rub.	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
Année Précédentes	R0100											9 852	9 125
2014	R0160	0	0	9 144	7 532	6 539	5 847	5 887	5 658	8 593	8 150		7 095
2015	R0170	0	12 250	8 904	2 105	1 557	1 089	671	419	374			322
2016	R0180	29 724	9 915	6 549	1 890	1 680	1 963	1 878	1 585				1 391
2017	R0190	33 154	13 227	7 367	5 784	5 471	6 153	6 976					6 079
2018	R0200	29 102	12 250	5 521	6 270	5 310	4 872						4 156
2019	R0210	39 217	19 583	16 583	14 205	11 545							10 092
2020	R0220	22 234	9 290	8 530	7 730								6 532
2021	R0230	40 473	22 428	10 791									9 571
2022	R0240	52 026	20 804										19 033
2023	R0250	57 943											54 456
Total	R0260												127 852

S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

CAMCA

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : K EUR

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
	Rub.	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	131 506			984	
Fonds propres de base	R0020	748 123			-508	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	748 123			-508	
Capital de solvabilité requis	R0090	209 428			245	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	748 123			-508	
Minimum de capital requis	R0110	52 357			61	

S.23.01.01 (01) Fonds propres de base

CAMCA

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : K EUR

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	Rub.	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	400	400		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	747 723	747 723			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0

S.23.01.01 (02) Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation

	Total
Rub.	C0010
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220
	0

S.23.01.01 (03) Déductions

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
Rub.	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				

S.23.01.01 (04) Total fonds propres de base après déductions

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
Rub.	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres de base après déductions	R0290	748 123	748 123	0	0

S.23.01.01 (05) Fonds propres auxiliaires

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	Rub.	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					

S.23.01.01 (06) Fonds propres éligibles et disponibles

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	Rub.	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	748 123	748 123	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	748 123	748 123	0	0	0

S.23.01.01 (07) Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	Rub.	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	748 123	748 123	0		0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	748 123	748 123	0		
Capital de solvabilité requis	R0580	209 428				
Minimum de capital requis	R0600	52 357				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	3,57				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	14,29				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	748 123				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	400				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0				
Réserve de réconciliation	R0760	747 723				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780					
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790					

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

CAMCA

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : K EUR

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
	Rub.	C0110	C0090	C0120
Capital de solvabilité requis - formule standard				
Risque de marché	R0010	155 486		9 - Simplifications not used
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	16 116		
Risque de souscription en vie	R0030	0	9 - aucun	9 - Simplifications not used
Risque de souscription en santé	R0040	14 001	9 - aucun	9 - Simplifications not used
Risque de souscription en non-vie	R0050	93 805	9 - aucun	9 - Simplifications not used
Diversification	R0060	-68 008		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	211 399		
Calcul du capital de solvabilité requis				
Risque opérationnel	R0130	9 673		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-11 643		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	209 428		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type a	R0211	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type b	R0212	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type c	R0213	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type d	R0214	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	209 428		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis -02- Approche fondée sur le taux d'imposition moyen

		LAC DT
	Rub.	C0130
Montant/estimation de la DT LAC	R0640	-11 643
Montant/estimation de la DT LAC	R0650	-11 643
Montant/estimation de la DT LAC justifié par la réversion des passifs d'impôts différés	R0660	0
Montant/estimation de la DT LAC justifiée par référence à un bénéfice économique imposable futur probable	R0670	0
Montant/estimation de la DT LAC justifiée par le report en arrière de l'année en cours	R0680	0
Montant/estimation de la DT LAC justifiée par le report en arrière, années futures	R0690	0

S.28.01.01 - MCR-B4A (01) - Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

CAMCA

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : K EUR

			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	Rub.	C0010	C0020	C0030
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie				
Résultat MCRNL	R0010	33 279		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0	37 022
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		3 917	750
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		2 908	6 966
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		32 969	172 928
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		26 076	5 529
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		0	660
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		6 109	64 940
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		1 780	283

S.28.01.01 - MCR-B4A (02) - Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement

			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	Rub.	C0070	C0050	C0060
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie				
Résultat MCRL	R0200	0		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			0
Calcul du MCR global				
MCR linéaire	R0300	33 279		
Capital de solvabilité requis	R0310	209 428		
Plafond du MCR	R0320	94 243		
Plancher du MCR	R0330	52 357		
MCR combiné	R0340	52 357		
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000		
Minimum de capital requis	R0400	52 357		